
CONTRIBUTION A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE « ZONES HUMIDES » DU PLAN RHONE

Rapport final



Mars 2016

Sommaire

Contexte et objet de l'étude **4**

Méthode suivie et structuration de l'étude **5**

Les zones humides de l'axe Rhône-Saône **6**

I. Les inventaires de zones humides	6
I.A. Les inventaires départementaux	6
I.B. Les inventaires des ZH dites « orphelines » des Conservatoires d'espaces naturels	8
I.C. L'inventaire de l'EPTB Saône Doubs	9
I.D. Conclusion	9
II. La cartographie des milieux humides du territoire du plan Rhône	10

Première approche de la stratégie **18**

I. Objectifs de la stratégie	18
II. Une stratégie à deux volets : présentation générale	18
II.A. Accompagnement des projets existants	20
II.B. Appui à l'émergence de projets	20

Priorisation **23**

I. Les méthodes de priorisation existantes : intérêts et limites	23
I.A. Les approches départementales	23
I.B. Les autres priorisations territoriales	26
I.C. Synthèse de l'ensemble des approches	28

II. L'approche retenue pour le Plan Rhône	28
II.A. Rappel de l'objectif : une priorisation pour l'émergence de nouvelles actions de préservation et de restauration des milieux	28
II.B. Une priorisation du territoire	29
II.C. La définition des indicateurs	29
II.D. Les indicateurs retenus pour la priorisation	32
III. Les résultats de la priorisation	33
III.A. Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 1 : analyse du cumul des pressions potentielles d'aménagement	33
III.B. Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 2 : analyse du cumul des pressions potentielles d'usage	37
III.C. Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 3 : analyse du cumul des enjeux	41
III.D. Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 4 : analyse des discontinuités	46
Vers la stratégie : outils d'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie	50
<hr/>	
I. Principes d'action	50
I.A. Un territoire bénéficiant de nombreux cadres d'interventions	50
I.B. Actions d'accompagnement pour la mise en œuvre de la stratégie	58
I.C. Objectifs des actions d'accompagnement	61
II. Déclinaison suivant les objectifs et les échelles d'intervention	62
III. Déclinaison opérationnelle	64
III.A. Coordonner	65
III.B. Mobiliser	66
III.C. Outiller	68
Conclusion	70
<hr/>	
Sigles utilisés	71
<hr/>	

Contexte et objet de l'étude

Le Plan Rhône est **un projet global de développement durable pour le fleuve Rhône, la rivière Saône et leurs vallées**. Dans le cadre du prochain Contrat de Plan interrégional sur la période 2015-2020 et de son objectif de 400 ha de zones humides en meilleur état de conservation, les membres du groupe de travail en charge de la biodiversité et des zones humides ont désiré élaborer et mettre en œuvre **une stratégie opérationnelle de préservation et restauration des milieux humides** des plaines alluviales du Rhône et de la Saône.

Cette stratégie doit permettre de **renforcer la cohérence des politiques conduites en faveur des zones humides** sur le périmètre de l'axe Rhône-Saône et l'efficacité des actions des maîtres d'ouvrage.

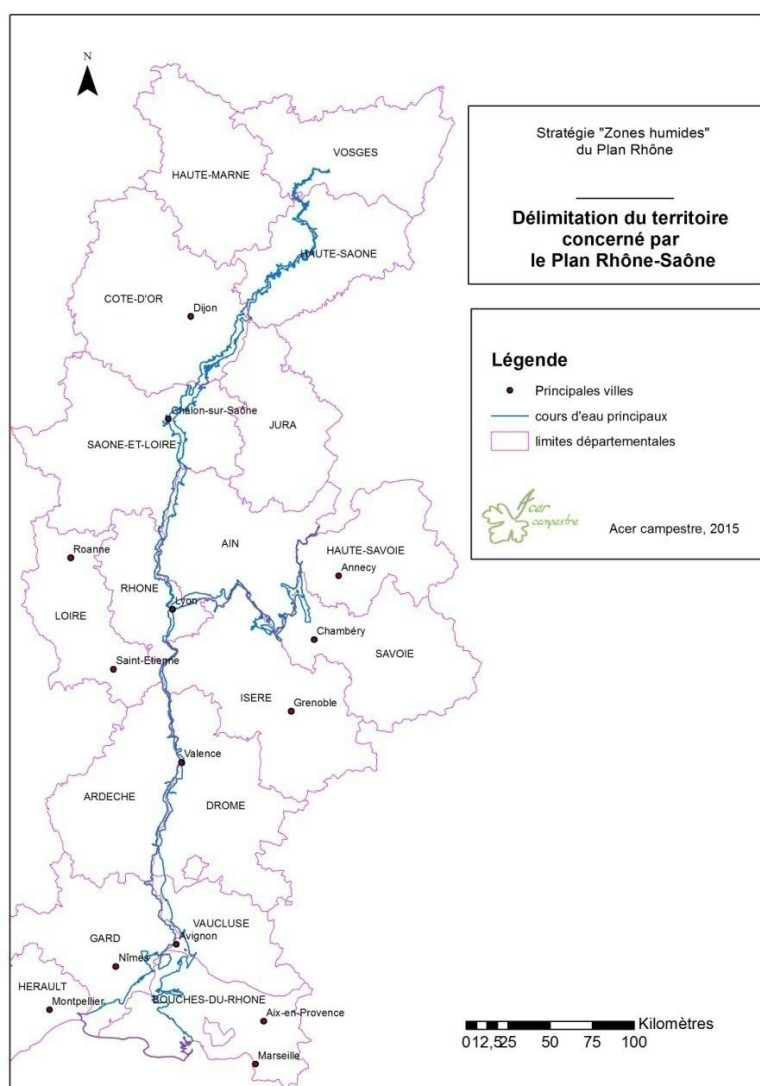
L'objectif du contrat de Plan correspond à au moins 400 ha en meilleur état de conservation à l'échéance de 2023, dont 200 ha pour lesquels les actions auront été financées également par le POP FEDER Rhône-Saône.

Afin de construire cette stratégie, il est nécessaire de disposer d'**une base de données sur les milieux humides homogène et cohérente** au niveau du territoire du Plan Rhône.

Les enjeux de cette étude sont donc de **connaître les zones humides** du territoire concernées par le Plan Rhône, de **partager les priorités d'actions** pour les préserver et les restaurer et donc pour cela de **partager une vision pragmatique des enjeux liés à ces milieux**.

Le territoire concerné par le Plan Rhône figure sur la carte ci-contre : : ce sont les vallées inondables de la Saône et du Rhône (limites des plus hautes eaux connues sur la Saône

et périmètre de la vallée inondable du Rhône déterminé par Jean-Paul Bravard). Il correspond à un linéaire de 1079 km de cours d'eau, et fait entre une centaine de mètres (partie amont de la Saône) et 65 km (au niveau du delta de la Camargue) de large.



Méthode suivie et structuration de l'étude

Cette étude a été confiée au groupement Acer campestre – Contrechamp. Elle s'est déroulée d'avril 2015 à janvier 2016. Elle était **suivie par un Comité de Suivi** associant la Fédération des CEN, le CEN Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau RMC, la Mission interrégionale du plan Rhône, la Région Rhône-Alpes (autorité de gestion POP FEDER Rhône-Saône) et l'EPTB Saône-Doubs. Elle était pilotée au niveau stratégique par le **Groupe de Travail « Biodiversité - Zones humides » du Plan Rhône** (piloté par l'Agence de l'eau).

Le principe général a été d'élaborer une méthodologie cohérente à l'échelle de l'axe sur la base des données existantes et communiquées par les gestionnaires locaux. Compte-tenu de l'échelle de travail, il a également été nécessaire de s'appuyer sur des données significatives et discriminantes pour fournir une clef de lecture lisible.

Elle s'est déroulée en plusieurs étapes successives :

- **Concaténation des données disponibles** sur les différents secteurs du Plan Rhône, dans l'objectif d'harmoniser les connaissances.
- **Définition d'une méthode de priorisation cohérente à l'échelle du Plan fleuve.** En lien avec le Comité de suivi, des propositions d'indicateurs ont été faites et testées suivant leur degré de pertinence, de disponibilité et d'homogénéité à cette échelle de travail et compte tenu de la donnée existante. Aucun inventaire de terrain n'a été réalisé dans le cadre de cette mission
- **Consultation des acteurs** lors d'une première série **d'ateliers géographiques** réalisée pour permettre aux acteurs des territoires concernés (Rhône rhônalpin, Rhône méridional et Saône) de réagir face à ces propositions et de les alimenter grâce à leur connaissance du territoire.
- **Priorisation des zones humides** sur la base de cette méthodologie et réalisation d'une **cartographie des zones humides à enjeux prioritaires**, basée sur un traitement sous SIG ;
- **Présentation aux acteurs du Plan Rhône dans le cadre d'un second cycle d'ateliers géographiques** en vue de l'identification des freins/leviers d'action entourant la mise en œuvre des opérations de préservation et de gestion des zones humides et afin d'alimenter la stratégie.

Ce rapport présente les résultats de cette étude. Il est organisé en quatre parties :

1. Présentation du cadre de l'étude, du contexte et des milieux humides de l'axe Rhône-Saône,
2. Présentation des premiers éléments de stratégie de gestion et de préservation des milieux humides de l'axe Rhône-Saône.
3. Présentation de la méthode de priorisation et des cartes de priorisation des milieux humides du territoire
4. Présentation d'outils d'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie. Cette partie comporte des éléments d'accompagnement en termes de communication, de sensibilisation, de mise en lien des acteurs du plan Rhône.

Les zones humides de l'axe Rhône-Saône

I. Les inventaires de zones humides

Afin d'identifier l'ensemble des zones humides connues sur le territoire du Plan Rhône Saône, un travail de compilation de l'ensemble des inventaires disponibles sur le territoire a été réalisé. Aucun inventaire de terrain n'a été réalisé dans le cadre de cette mission. Les données rassemblées proviennent toutes de données existantes, récoltées auprès des différents acteurs intervenant sur le territoire d'étude, et listées ci-dessous.

Cette partie présente un état des lieux de la connaissance existante en termes d'inventaires des zones humides sur le territoire du plan Rhône.

I.A. Les inventaires départementaux

Les inventaires départementaux mobilisés concernent les départements suivants : Ain, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute Savoie et Vaucluse, soit l'ensemble des départements des régions Rhône-Alpes, PACA et Languedoc-Roussillon concernés par le Plan Rhône.¹

Les méthodes d'inventaire utilisées dans chaque département peuvent différer et il est nécessaire d'en connaître les grands principes pour en connaître les éventuelles limites.

Département de l'Ain : l'inventaire départemental des ZH de l'Ain a été basé sur une prélocalisation cartographique et bibliographique qui a été validée par des inventaires de terrain pour les ZH de plus de 1000 m² pour affiner les délimitations et caractérisations. Les critères de végétation hygrophile et pédologique ont été utilisés. Les ZH inférieures à 1000 m² n'ont pas été prospectées. Elles restent donc potentielles. Les étangs sans végétation ont été inventoriés, en revanche les canaux ne présentant aucune végétation hygrophile, les stations de lagunage, les piscicultures et les bassins de rétention d'eau des autoroutes n'ont pas été inclus dans l'inventaire.

Département de l'Ardèche : l'inventaire départemental des ZH de l'Ardèche a été basé sur une prélocalisation sur BD ortho et carto. Seules les ZH de plus de 1 ha ont été inventoriées sur le terrain ainsi que certains ensembles de micro-zones humides s'insérant dans une enveloppe correspondant à un critère de fonctionnalité hydrologique ou écologique de minimum 1 ha. Cet inventaire a pris en compte les cours d'eau de type méditerranéen au régime hydrologique intermittent sur roche mère calcaire. Les grèves et ripisylves n'ont été

¹ Les départements concernés pour la Saône dans les Régions Bourgogne et Franche-Comté ont été mobilisés également via les données compilées par l'EPTB Saône-Doubs, cf. partie I.C.

inventoriées que sur les cours d'eau principaux et seules les anciennes gravières en zone alluviale ont été intégrées à l'inventaire contrairement aux barrages ou carrière en eau issus de l'extraction de roches massives. Enfin, les lacs ont été inventoriés lorsqu'une ceinture de végétation était présente. Le travail de délimitation sur le terrain a été réalisé en utilisant principalement les critères de végétation hygrophile et les courbes de niveau topographique. Des sondages pédologiques n'ont été effectués qu'en cas d'absence de végétation.

Département des Bouches-du-Rhône : seule la couche d'information géographique a été transmise. Les modalités d'inventaire et leurs limites ne sont pas connues pour ce département.

Département de la Drôme : l'inventaire des ZH du département de la Drôme a concerné les ZH supérieures à 1000 m². Elles ont été délimitées sur le terrain en utilisant les critères de végétation et de pédologie. Seuls les cours d'eaux principaux ont été concernés par l'inventaire en raison de la densité du réseau hydrographique sur le département. Les ZH artificielles ne présentant pas de ceintures de végétation n'ont pas été incluses dans l'inventaire.

Département du Gard : cet inventaire a concerné les ZH de plus de 1 ha et les mares temporaires. Il est basé sur une analyse bibliographique (y compris inventaires naturalistes) et n'a pas comporté d'inventaire de terrain.

Département de l'Isère : cet inventaire a concerné les ZH de plus de 1 ha (sauf pour les habitats particulièrement remarquables comme les tourbières et les tufières). Une cartographie complémentaire des ZH ponctuelles localisées dans l'inventaire initial a été réalisée de 2009 à 2012. Elles ont été délimitées sur le terrain en utilisant les critères de végétation et de pédologie

Département de la Loire : l'inventaire des ZH du département de la Loire a concerné les ZH de plus de 1 ha. Après une pré-localisation bibliographique, les ZH de plus de 1 ha ont été délimitées sur le terrain sur la base des courbes topographiques. Tous les types de ZH ont été pris en compte.

Département du Rhône : l'inventaire des ZH du département du Rhône a concerné les ZH de plus de 1 ha excepté les cours d'eau présentant une simple ripisylve. Basé sur une prélocalisation bibliographique, l'inventaire de terrain a permis la caractérisation et la délimitation des ZH en utilisant les critères de végétation et pédologique.

Département de la Savoie : les zones humides de plus de 1000 m² ont été inventoriées selon 3 critères : biologiques (présence d'espèces végétales indicatrices), pédologiques (hydromorphie des sols) et hydrologiques (inondabilité). Les inventaires ont été, dans la mesure du possible, portés par des collectivités compétentes sur des territoires pertinents.

Département de Haute-Savoie : L'inventaire départemental des zones humides réalisé dans les années 90 est actualisé progressivement par territoire, par Asters. Cet inventaire est mené en priorité sur les zones humides supérieures à 1000 m². Un travail de prélocalisation par photo interprétation a été réalisé, suivi d'un travail de reconnaissance de terrain. Ce travail de délimitation sur le terrain s'est fait suivant deux critères : la végétation de manière prioritaire et la pédologie autour de ZH identifiées au regard de la végétation, où des éléments laisseront supposer la présence d'espace humide hydrauliquement perturbé.

Département du Vaucluse : cet inventaire a concerné les ZH de plus de 1 ha mais également les plus petites sur les secteurs dits « à enjeux ». Après une prélocalisation cartographique et bibliographique, les ZH ont été délimitées sur le terrain selon les critères de végétation et pédologiques. Seuls les principaux cours d'eau ont été inventoriés.

I.B. Les inventaires des ZH dites « orphelines » des Conservatoires d'espaces naturels

Dans le cadre du 1^{er} plan Rhône, Les Conservatoires d'espaces naturels des régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et PACA ont réalisé en 2012 un travail d'identification des ZH dites « orphelines de gestion ».

Ces sites correspondent aux zones humides ou pelouses sèches alluviales de la plaine alluviale du Rhône qui présentent des enjeux écologiques et qui ne font pas, aujourd'hui, l'objet d'une gestion de préservation.

Plus précisément, les sites à enjeux biodiversité non gérés ont été définis comme étant :

- les ZNIEFF non gérées
- les sites des inventaires zones humides départementaux à enjeux biodiversité (si ces enjeux sont connus, sinon tous) non gérés.

Ont été considérés comme gérés, les sites emblématiques ayant les statuts suivants : Natura 2000 (Directive Habitats et Oiseaux), APPB, ENS, sites faisant l'objet d'une gestion conservatoire, les réserves naturelles nationales et régionales, les réserves de chasse et de faune sauvage et les sites classés (loi 1930).

Remarque méthodologique : sur les trois régions, des différences existaient sur les statuts des sites considérés comme gérés. L'approche a été homogénéisée dans le cadre de cette étude.

I.C. L'inventaire de l'EPTB Saône Doubs

Sur la Saône, un travail spécifique d'inventaire des ZH a été mené par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs. Ce travail a consisté à compiler l'intégralité des données bibliographiques et cartographiques disponibles dans l'emprise de la zone inondable de la Saône afin d'obtenir un inventaire le plus exhaustif possible des zones humides connues.

En parallèle de cette compilation, une reconnaissance par photo-interprétation et une expertise de terrain ont été réalisées pour compléter les informations manquantes sur certains sites et ajouter à la base de données les zones humides qui ne feraient pas encore l'objet d'inventaires.

Ce travail a permis :

- de recenser plus de 1500 zones humides dans la zone inondable de la Saône,
- de mettre en évidence la grande hétérogénéité des données existantes à l'échelle du Val de Saône (pour certains sites, seule la localisation est connue),
- d'améliorer la connaissance des zones humides du territoire en ajoutant des sites encore non inventoriés et en complétant certaines données (la typologie est désormais renseignée pour tous les sites recensés).

I.D. Conclusion

Le travail bibliographique mené a permis de mettre en évidence les approches méthodologiques différentes de l'ensemble des inventaires « zones humides » menés sur l'axe Rhône-Saône, mais surtout de rassembler toutes les informations disponibles sur ces milieux. Cette base documentaire et géographique est un **socle de connaissance fondamental** sur lequel la future stratégie de restauration et de préservation des zones humides pourra s'appuyer.

Il convient néanmoins de préciser ici qu'au vu des méthodologies différentes de délimitation qui ont été utilisées sur tout l'axe, **il est préférable de parler de « milieux humides » et non de « zones humides »**, notion qui renvoie à la définition figurant dans la loi sur l'eau et qui implique une délimitation sur le terrain basée sur des relevés de végétation et pédologiques.

Les différences méthodologiques n'impliquent pas de limites particulières dans l'utilisation de ce socle de connaissance. Ce dernier consiste en une première approche bibliographique et permet de préciser les éléments de connaissance sur les milieux humides du périmètre du plan Rhône. Il n'est donc pas exhaustif mais la démarche souhaitée n'a pas vocation à l'être : elle doit permettre à chaque gestionnaire de l'enrichir et de respecter son échelle de travail nécessairement plus précise.

II. La cartographie des milieux humides du territoire du plan Rhône

Sur la base de la compilation des bases de données géographiques collectées, un SIG complet rassemblant l'ensemble des informations disponibles sur les milieux humides a été construit. Cette base de données géographique permet :

- D'identifier chaque milieu humide délimité, la source de l'information et le code de la ZH permettant éventuellement de faire le lien avec les bases de données existantes et avoir accès à l'ensemble des éléments qui y ont été renseignés par les auteurs des inventaires.
- D'éditer une carte de l'enveloppe des milieux humides à l'échelle du plan Rhône-Saône.

La structure des tables correspondantes et leurs métadonnées figurent dans le rapport annexe relatif à la structuration de la base de données SIG.







Les cartes pages suivantes présentent la cartographie des milieux humides concernés par le Plan Rhône-Saône et aujourd'hui identifiés dans les inventaires existants sur l'ensemble du territoire.

Sur le territoire du Plan Rhône-Saône, on recense 206 217 ha de milieux humides soit **55% du territoire du Plan Rhône-Saône**.

Les milieux humides du plan Rhône-Saône

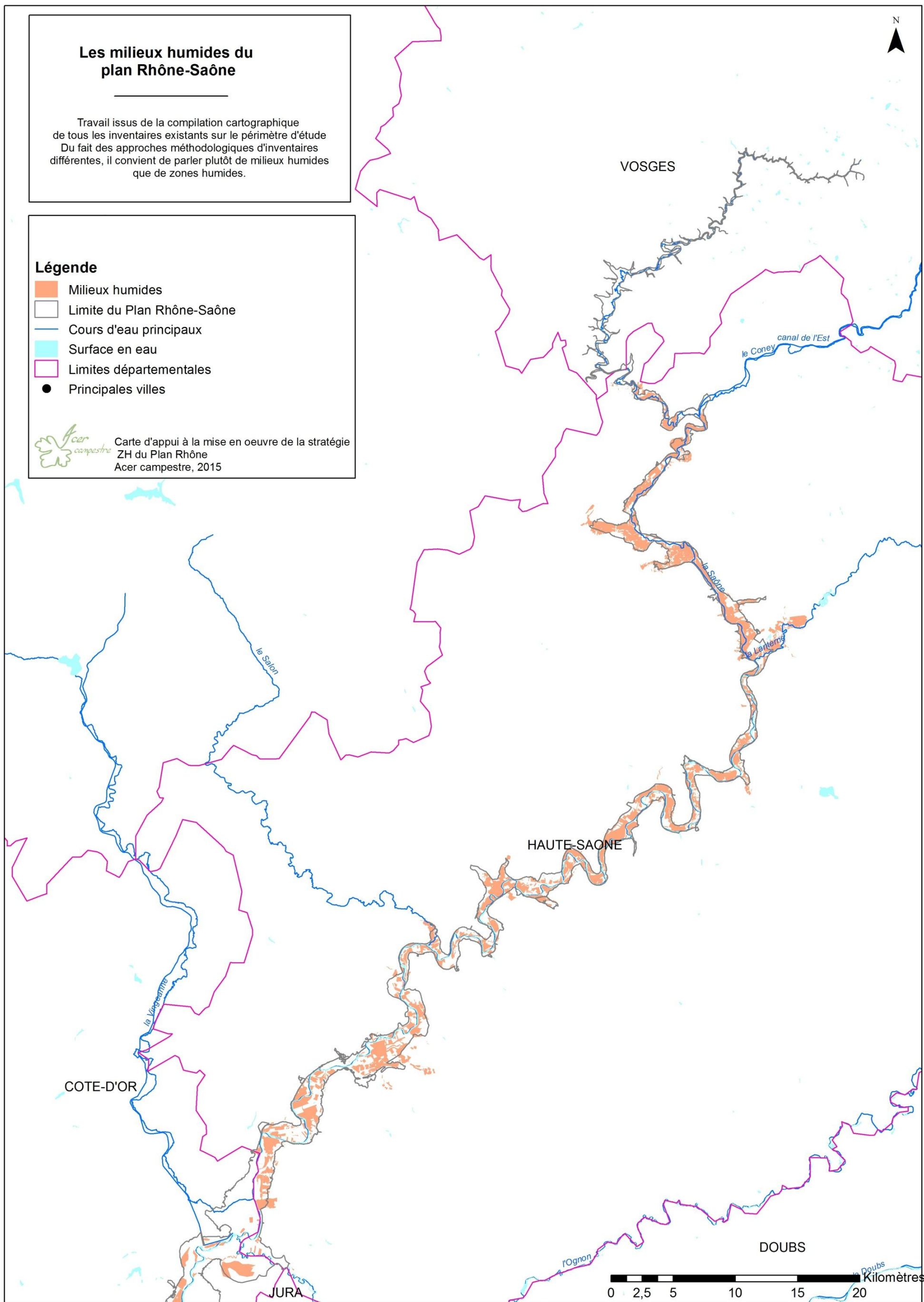
Travail issu de la compilation cartographique de tous les inventaires existants sur le périmètre d'étude. Du fait des approches méthodologiques d'inventaires différentes, il convient de parler plutôt de milieux humides que de zones humides.

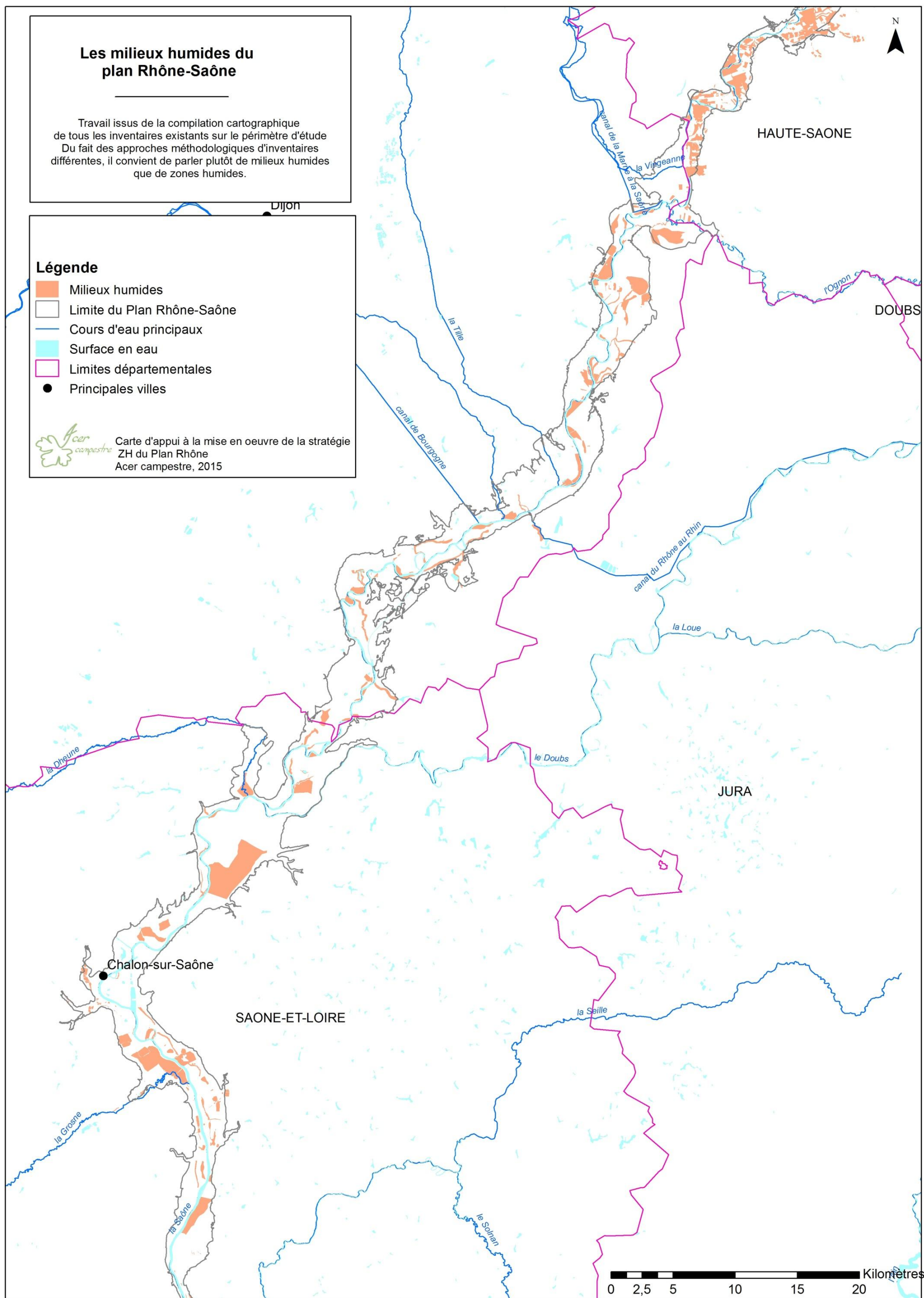
Légende

-  Milieux humides
-  Limite du Plan Rhône-Saône
-  Cours d'eau principaux
-  Surface en eau
-  Limites départementales
-  Principales villes



Carte d'appui à la mise en oeuvre de la stratégie ZH du Plan Rhône
Acer campestre, 2015





Les milieux humides du plan Rhône-Saône

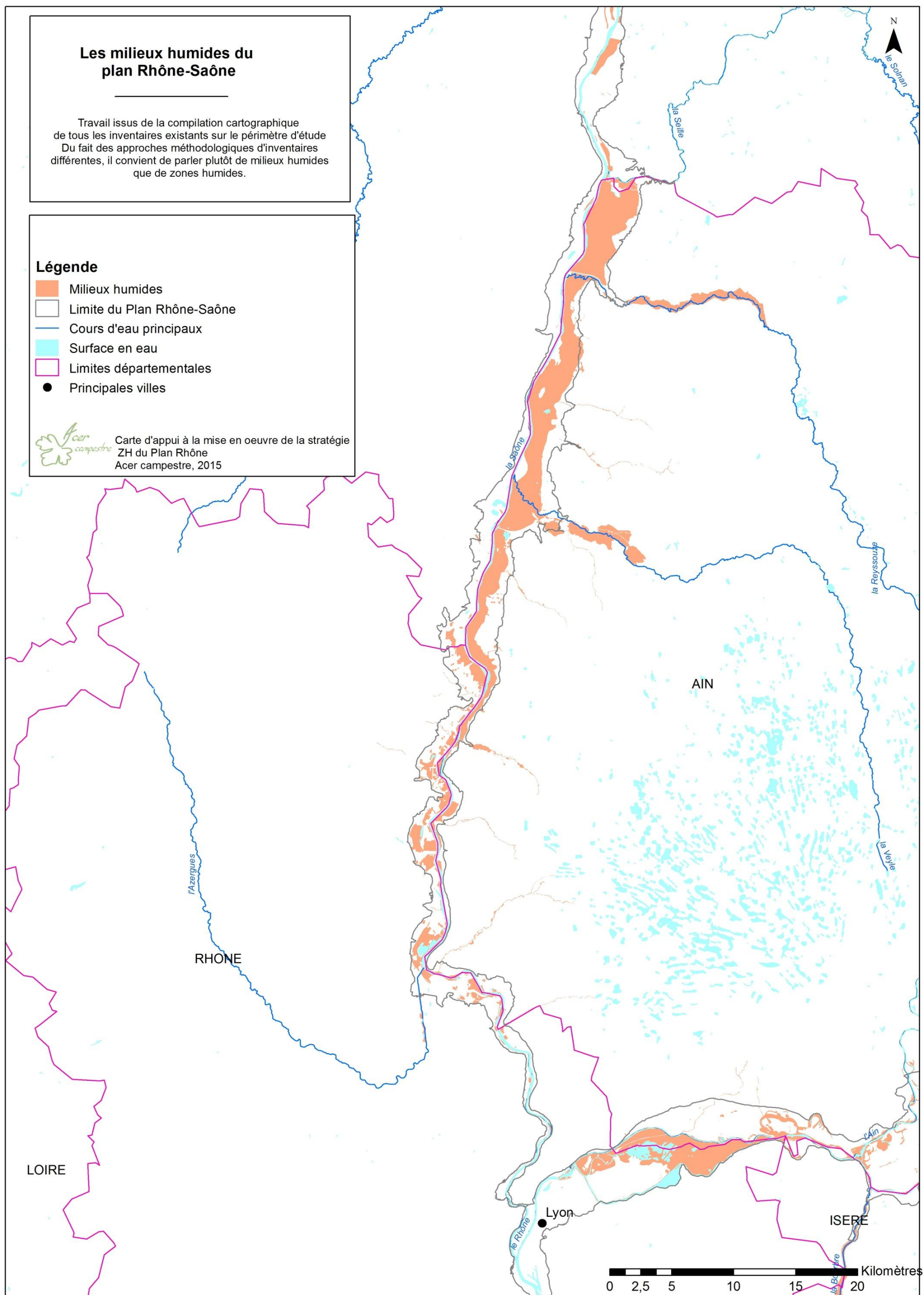
Travail issu de la compilation cartographique de tous les inventaires existants sur le périmètre d'étude. Du fait des approches méthodologiques d'inventaires différentes, il convient de parler plutôt de milieux humides que de zones humides.

Légende

- Milieux humides
- Limite du Plan Rhône-Saône
- Cours d'eau principaux
- Surface en eau
- Limites départementales
- Principales villes



Carte d'appui à la mise en oeuvre de la stratégie ZH du Plan Rhône
Acer campestre, 2015



Les milieux humides du plan Rhône-Saône

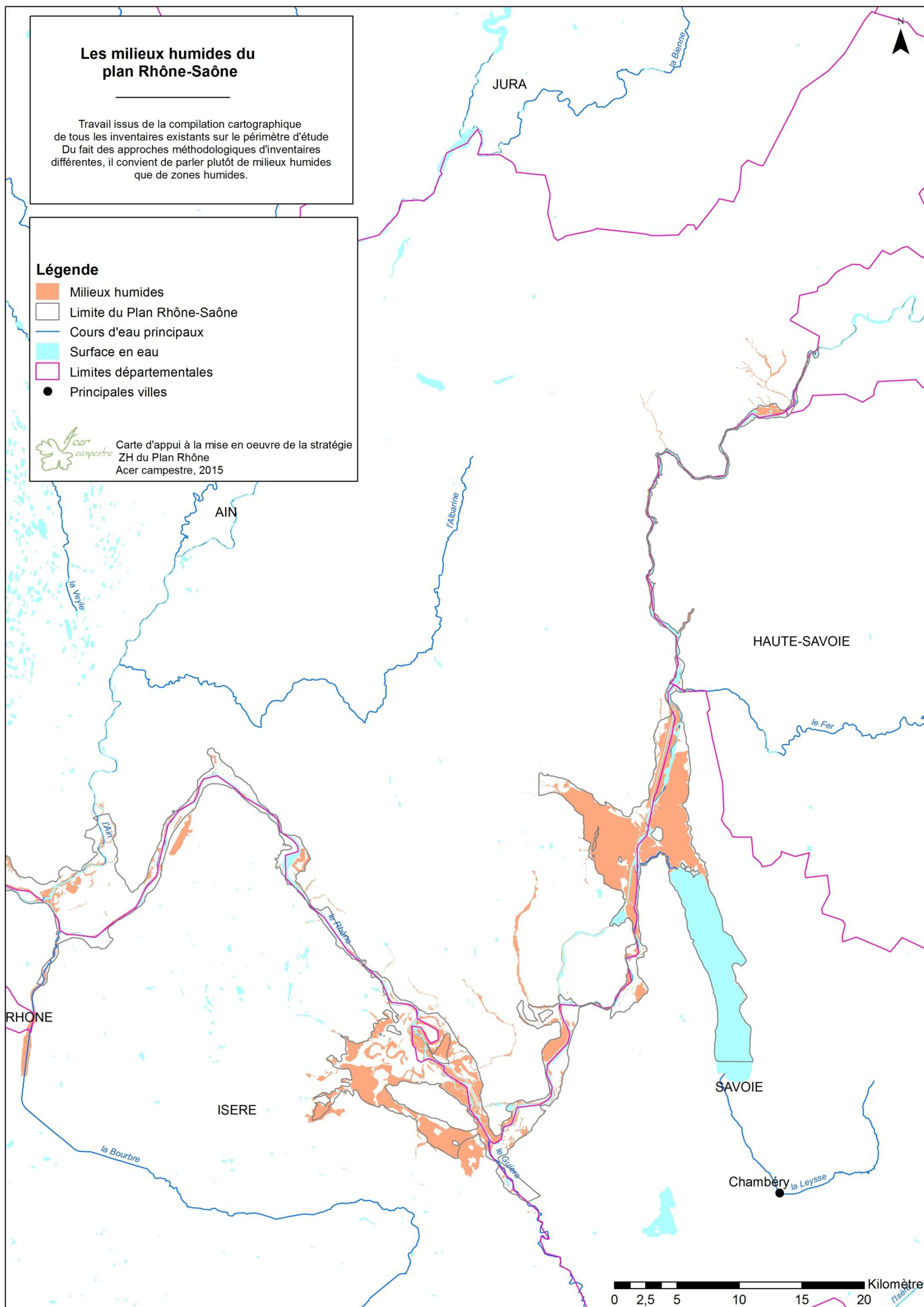
Travail issu de la compilation cartographique de tous les inventaires existants sur le périmètre d'étude. Du fait des approches méthodologiques d'inventaires différentes, il convient de parler plutôt de milieux humides que de zones humides.

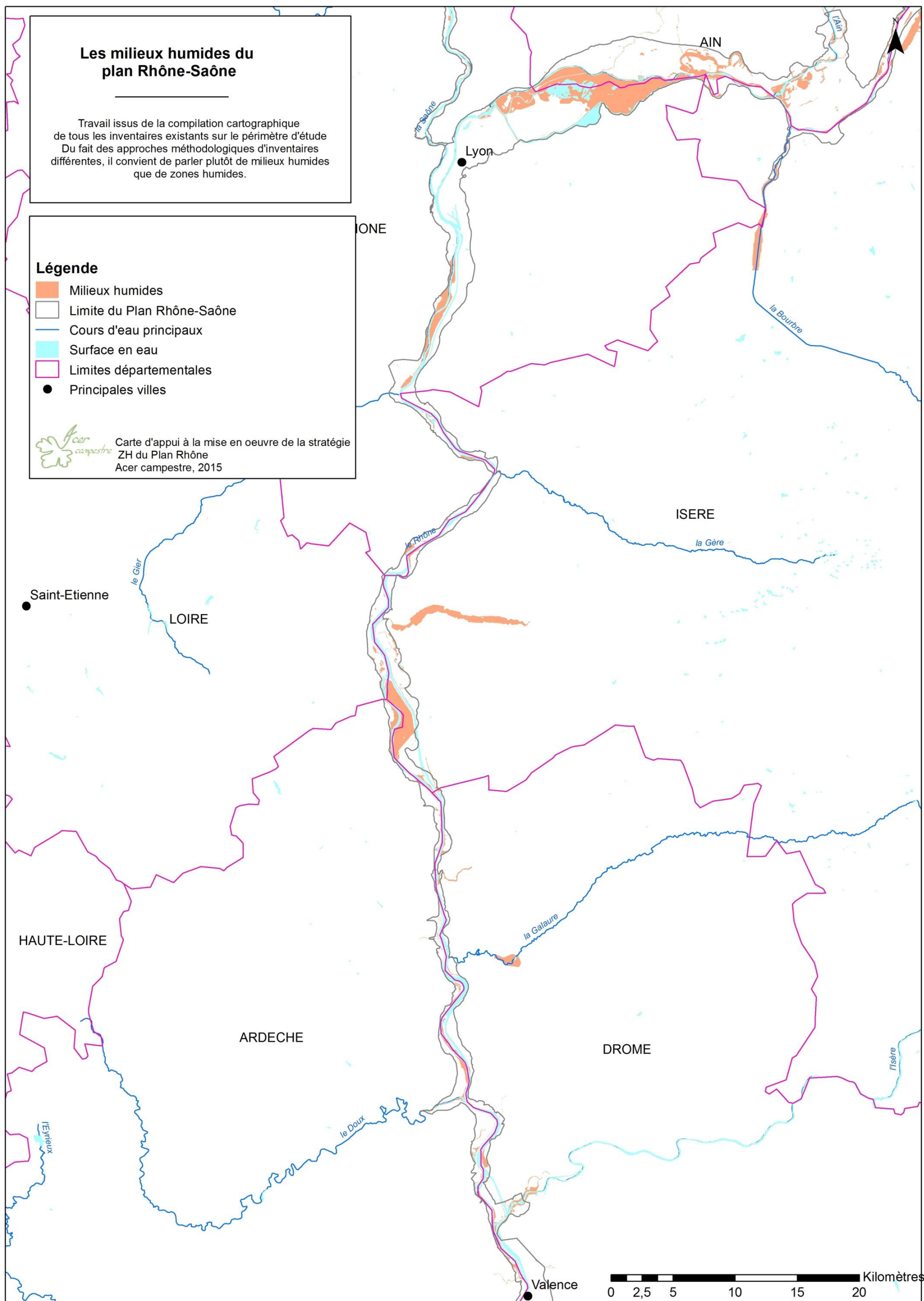
Légende

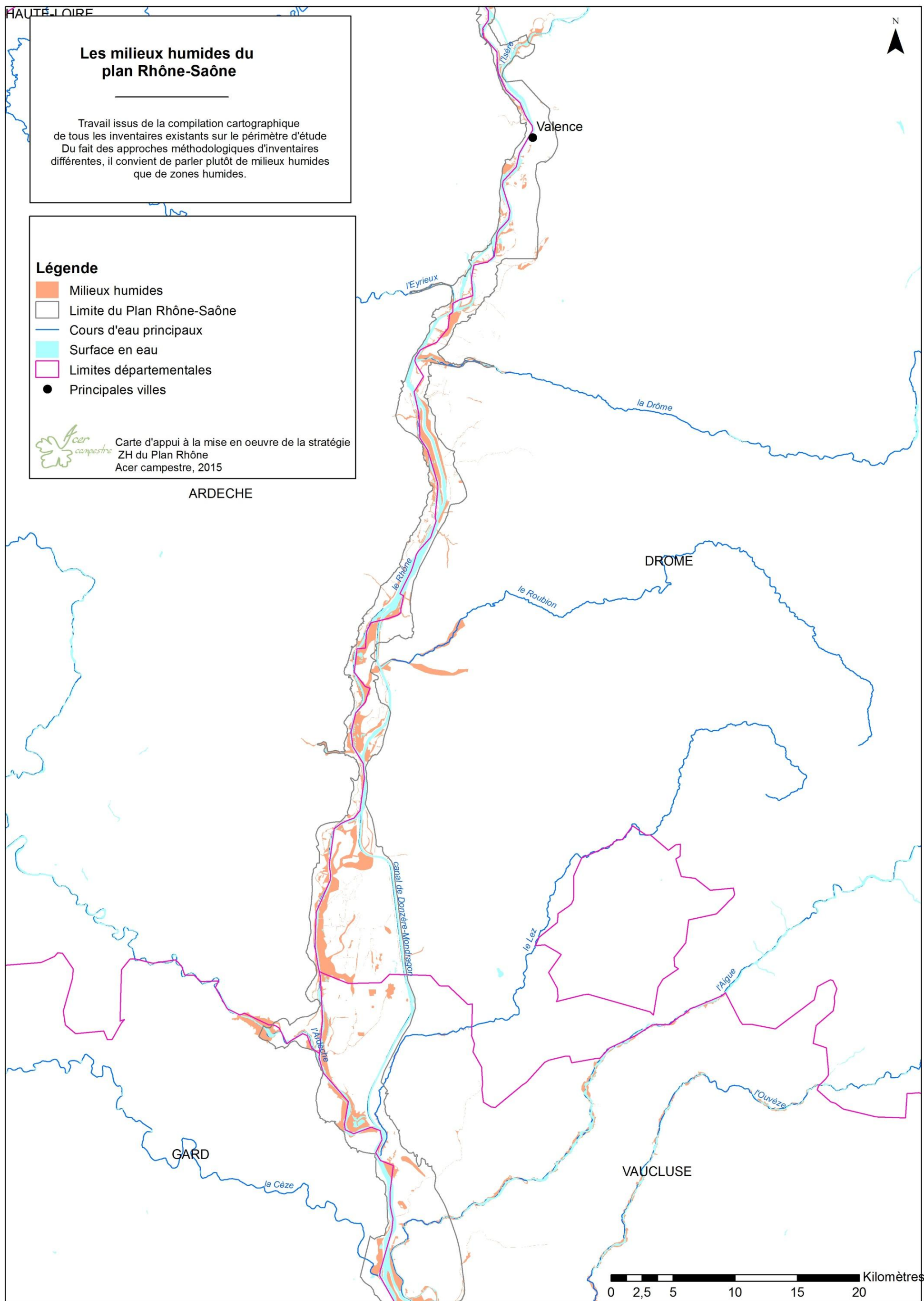
- Milieux humides
- Limite du Plan Rhône-Saône
- Cours d'eau principaux
- Surface en eau
- Limites départementales
- Principales villes



Carte d'appui à la mise en oeuvre de la stratégie ZH du Plan Rhône
Acer campestre, 2015







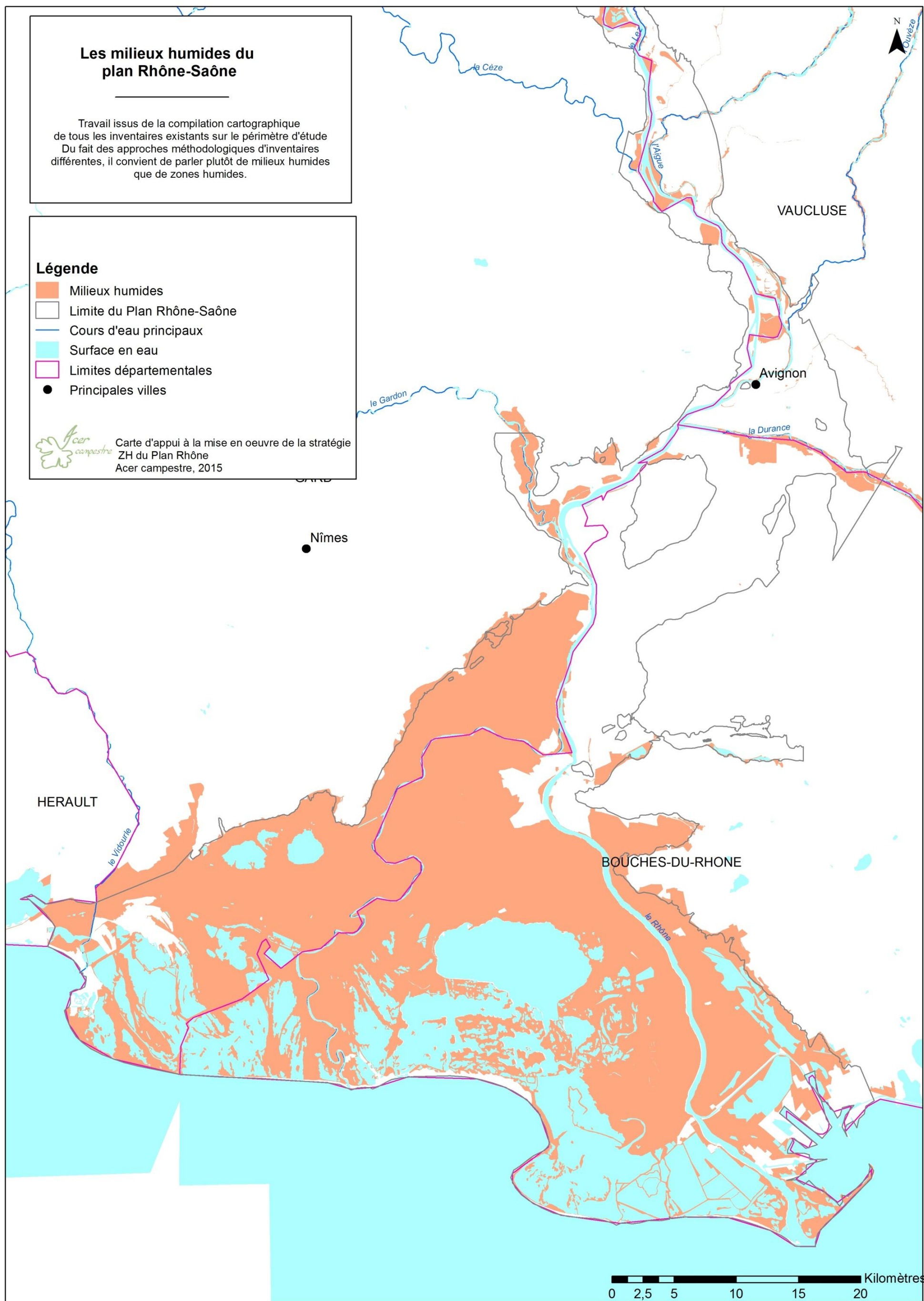
Les milieux humides du plan Rhône-Saône

Travail issu de la compilation cartographique de tous les inventaires existants sur le périmètre d'étude. Du fait des approches méthodologiques d'inventaires différentes, il convient de parler plutôt de milieux humides que de zones humides.

Légende

- Milieux humides
- Limite du Plan Rhône-Saône
- Cours d'eau principaux
- Surface en eau
- Limites départementales
- Principales villes

Carte d'appui à la mise en oeuvre de la stratégie ZH du Plan Rhône
Acer campestre, 2015



Première approche de la stratégie

Dans le cadre de cette mission d'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie de préservation et restauration des milieux humides du Plan Rhône, de premiers ateliers géographiques avec les acteurs locaux ont été organisés au cours du mois de juin 2015. Ces réunions avaient pour objectif d'ouvrir une réflexion partagée avec les opérateurs locaux sur la méthode de priorisation des zones humides. Elles ont montré qu'il était nécessaire de **poser les bases d'une stratégie pour orienter la priorisation**.

Ce constat a été validé par le Groupe de Travail « Biodiversité –Zones humides » du plan Rhône début juillet 2015. Suite à cette réunion, une ébauche de stratégie a été élaborée. Elle présente les grands axes stratégiques et les objectifs opérationnels de cette stratégie « zones humides », et a permis de définir la méthode de priorisation utilisée.

I. Objectifs de la stratégie

L'objectif de cette stratégie est triple :

- avoir une vision d'ensemble et des objectifs partagés par les partenaires à l'échelle du plan Rhône,
- poser les bases d'une politique d'action pour accompagner la mise en œuvre des actions de préservation et de restauration des milieux humides de l'axe Saône-Rhône,
- proposer des territoires à enjeux sur lesquels mettre en place des actions prioritaires pour contribuer à répondre aux objectifs fixés dans le CPIER et le POP.

II. Une stratégie à deux volets : présentation générale

La stratégie envisagée possède deux volets correspondants à deux objectifs :

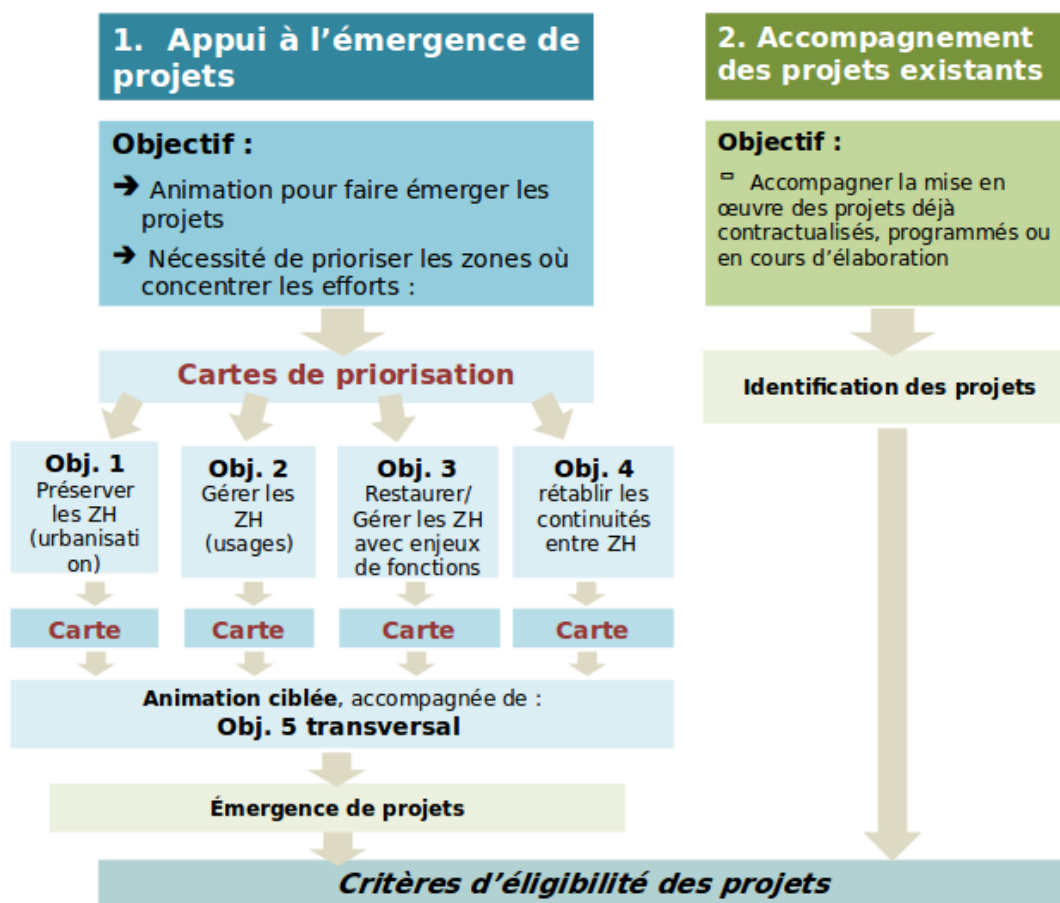
1. **dynamiser l'émergence de projets** sur les secteurs à enjeux où ils n'apparaissent pas spontanément. Compte tenu de la superficie couverte par le Plan Rhône-Saône, il est nécessaire de prioriser les secteurs/les types de milieux humides sur lesquels concentrer les efforts. **Cet objectif est l'objet du travail de priorisation** à l'échelle du plan fleuve présenté ici.
2. **poursuivre l'accompagnement** des projets de préservation/restauration de milieux humides existants, programmés dans des documents de planification ou

émergeant spontanément. Cet objectif peut notamment s'appuyer sur des priorisations locales lorsqu'elles existent.

Cette double entrée a pour objectif :

- de ne pas remettre en cause les projets déjà programmés mais d'accompagner les porteurs de projets dans leur mise en œuvre (dans le cadre des critères et modalités de financement spécifiques des partenaires du Plan Rhône),
- de dynamiser les secteurs identifiés comme prioritaires et sur lesquels il n'y a pas ou peu de projet, au travers d'objectifs opérationnels de préservation, de restauration ou de gestion,
- de mettre en œuvre une animation et une mise en réseau des acteurs et des projets du Plan Rhône-Saône et de communiquer sur ses enjeux phares.

Vision synthétique de la stratégie mobilisée :



II.A. Accompagnement des projets existants

L'objectif de ce premier volet est d'accompagner la mise en œuvre des projets qui « sortent » spontanément, ou déjà contractualisés/programmés. L'objectif est de ne pas couper court à des dynamiques qui sont déjà en cours ou en voie d'élaboration, de soutenir les porteurs de projets et les projets eux-mêmes sous réserve qu'ils correspondent aux objectifs et aux modalités de financement du Plan Rhône.

II.B. Appui à l'émergence de projets

De par la taille du périmètre concerné par le Plan Rhône, il est nécessaire de prioriser les zones sur lesquelles concentrer les efforts à déployer pour faire émerger de nouvelles actions de préservation et de restauration, pour garantir l'efficacité et l'efficience de la stratégie. Les difficultés du premier Plan Rhône à faire émerger des projets appellent la mise en œuvre d'une stratégie plus affirmée et d'une animation renforcée sur les zones pour lesquelles des projets sont prioritairement attendus. Cette priorisation pourra aussi permettre de flécher les financements spécifiques du POP FEDER Rhône-Saône sur certaines de ces zones prioritaires.

Face à cet enjeu stratégique, il est apparu intéressant, lors des réunions réalisées (groupes de travail et ateliers géographiques) de cibler les efforts sur des zones et des types d'actions spécifiques, pour mieux aborder les enjeux spécifiques des grands types de zones humides présents sur le territoire. **La stratégie a donc été découpée en 5 sous-objectifs opérationnels, déclinés dans le tableau ci-après.** Chaque sous-objectif répond à des enjeux liés aux zones humides différents, et à des outils en termes de gestion (restauration, gestion, préservation, communication...) différents. Un outil spécifique de priorisation est envisagé pour chacun des sous-objectifs, prenant en compte des critères différents.

Ces différentes priorisations/cartes produites pourront ensuite être articulées si besoin. Bien sûr, un même territoire (une même « zone humide ») peut être ciblé par plusieurs de ces objectifs.

Tableau 1 : Présentation des objectifs du volet 1 de la stratégie

	Type de milieu humide concerné	Objectifs	Moyens d'action	Famille d'indicateurs
Obj. 1	ZH menacées de disparition	<u>Préserver</u> les zones humides menacées	Acquisition de connaissance : compléments d'inventaires/délimitation, précision sur l'état/fonctions/menaces Intégration dans les documents de planification (SAGE, SCoT, PLU...) Animation, communication, sensibilisation Maîtrise foncière ...	Pressions d'aménagement (urbanisme, etc.)
Obj. 2	ZH dégradées par des pressions d'usages	<u>Adapter et gérer les usages</u> liés aux zones humides	MAEt/convention de gestion/d'usages Plans de gestion (toutes thématiques confondues) Maîtrise foncière	Pressions d'usage (pollution, zones vulnérable nitrate, AAC, etc.)
Obj. 3	ZH conjuguant les 3 enjeux (eau quantité et qualité, et biodiversité)	<u>Restaurer ou gérer</u> prioritairement les ZH	Acquisition de connaissance : précision sur l'état/menaces Travaux de restauration (reconnexion hydraulique, restauration écologique...) Acquisition foncière ...	Enjeux eau qualité, eau quantité, biodiversité
Obj. 4	Corridors humides dégradés	<u>Rétablir les liens/la continuité</u> entre les milieux humides (approche corridor)	Travaux hydrauliques : Arasement de seuils, de digues, transparence hydraulique des ouvrages Installation de haies, bosquets, bandes enherbées, passage à faune Aménagement et intégration des zones urbanisées etc. ...	Discontinuités (tâches urbaines, infrastructures, digues...)
Obj 5	Développer les liens stratégiques et opérationnels entre les projets et les acteurs des territoires du Plan Rhône	<u>Mettre en lien et accompagner les acteurs et les projets</u> émergents à l'échelle du Rhône et de la Saône	Coordination Animation Communication Valorisation de projets Mise en réseau Développement d'outils	Axe transversal (pas de priorisation)

Ainsi ce n'est pas une priorisation unique des milieux humides du plan Rhône-Saône qui va être mise en œuvre, mais 4 priorisations complémentaires, afin de répondre aux 4 objectifs en ciblant les types de milieu concernés par chacun de ces objectifs. L'objectif 5 quant à lui est un objectif transversal, intervenant de manière globale sur l'ensemble du périmètre.

Remarque méthodologique : Il avait été imaginé au début de l'étude de mettre en place des indicateurs dits « d'opportunité ». L'analyse des indicateurs mobilisables a montré qu'ils étaient peu pertinents ou difficilement exploitables (absence de données, hétérogénéité des données, données liées à des porteurs de projets difficilement cartographiables etc.). La structuration d'une stratégie à deux volets (accompagnement des projets existants – appui à l'émergence de projets) a donc été faite pour ainsi être sûr de ne fermer la porte *a priori* à aucun projet (malgré la présence de critères d'éligibilité assurant que le projet correspond aux modalités de financement des partenaires financiers).

La stratégie sera complétée et pourra si besoin utiliser certains de ces indicateurs (exemple : zone humide gérée/non gérée) dans un second temps afin de s'assurer de la meilleure réalisation dans le pas de temps du présent CPIER pour orienter les efforts.

De plus, cette double entrée permettra également que les projets déjà priorisés à l'échelle locale soient accompagnés même s'ils ne ressortent pas comme prioritaires à l'échelle « macro » du Plan Rhône-Saône. En effet, l'analyse des méthodes de priorisation au niveau local montre que les indicateurs d'entrée de ces priorisations locales sont liés à des données inféodées à chaque zone humide (entre autre des données de terrain). Ces données ne sont pas mobilisables à une échelle aussi large que celle du Plan Rhône Saône. **Par conséquent, il est fort probable qu'il y ait des différences entre les secteurs prioritaires au niveau du Plan Rhône-Saône et ceux prioritaires au niveau local. Chaque travail de priorisation reste pour autant bien entendu valable, aucun n'écrasant l'autre ; ils sont complémentaires et doivent être lus à l'échelle à laquelle ils ont été conçus.**

Notons enfin que l'objectif n°5 renvoie à des actions d'animation, de coordination, de communication et de mise en réseau intervenant de manière transversale à l'échelle de l'ensemble du territoire. Il sera porté par l'équipe d'animation du Plan Rhône-Saône, et par les différents partenaires opérationnels agissant au niveau des territoires sur ces volets : CEN, Conseils départementaux, associations gestionnaires... Des références et des outils de communication, de sensibilisation ou de travaux types (CCTP, brochures, livrets techniques, plaquettes de sensibilisation pour les élus, etc.) pourront être produits au niveau global (plan fleuve) et alimenter ces dynamiques. Chacun des sous-objectifs de la stratégie n'appelle pas la même concentration ou la même nature d'animation à déployer ; cette dernière pourra donc être adaptée suivant les objectifs et les zones d'intervention prioritaires.

Priorisation

I. Les méthodes de priorisation existantes : intérêts et limites

I.A. Les approches départementales

Plusieurs départements ont mis en œuvre, dans le cadre de l'inventaire de leur ZH, des méthodes de priorisation. Il s'agit des départements de l'Ain, l'Ardèche, du Gard, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et du Vaucluse.

Le tableau page suivante propose une analyse des différentes méthodes rencontrées dans les départements du territoire du plan Rhône. Ces analyses proviennent des études elles-mêmes et ont été reprises des rapports.

Remarque : Chaque méthode de priorisation a ses limites, il convient de les connaître pour leur interprétation mais cette analyse ne remet pas en cause leur intérêt opérationnel.

Tableau 2 : Analyse des priorisations départementales

Département	Objectif de la priorisation	Type de priorisation	Source des indicateurs	Pondération	Limites
Ain	Non défini	3 axes de priorisation : <ul style="list-style-type: none"> - Dégradations (atteintes avérées) - Menaces (atteintes potentielles) - Atouts (fonctionnalités) 	Essentiellement inventaires de terrain (dégradations et menaces) et données géoréférencées connues ² (atouts)	Oui selon l'importance de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> - Données de terrain hétérogènes et parfois incomplètes. - Sur ou sous-classement de certaines ZH à cause des données incomplètes
Ardèche	Priorisation des ZH dégradées et/ou menacées mais présentant encore un intérêt patrimonial	Des critères communs (diagnostic fonctionnel, état de conservation, présence d'esp/hab d'intérêt patrimonial, valeur écologique, menaces) et des critères complémentaires en fonction du type de ZH (cours d'eau : état des ripisylves, état géomorphologique ; autres ZH : statut de protection/gestion, services rendus)	Inventaires de terrain	Oui selon l'importance de l'indicateur	Incohérence méthodologique au niveau du Rhône entre les départements concernés. Une concentration des enjeux et pressions au niveau de la vallée rhodanienne qui demande la mise en place d'une démarche méthodologique spécifique.
Gard	Approche homogène sur l'ensemble du département	Une priorisation en 3 volets séparés en plusieurs thèmes : enjeux (patrimoniaux, fonctionnels, socio-économiques), menaces (réduction de valeur patrimoniale, pression urbaine), protection/gestion, subdivisés en thèmes puis en indicateurs	Inventaires de terrain et données géoréférencées connues	Oui, en fonction de l'importance donnée à chaque thème	Pas de limite méthodologique identifiée
Loire	Faire ressortir la fonctionnalité et la patrimonialité des zones humides, mais également leur état de dégradation et les menaces potentielles ou existantes	Une priorisation en 2 volets subdivisés en plusieurs critères : diagnostic hydraulique (état fonctionnel et services rendus) et diagnostic patrimonial (état de dégradation, présence d'esp/habitat patrimonial, valeur écologique)	Inventaire de terrain	Oui selon l'importance de l'indicateur	Pas de limites clairement identifiées mais des compléments d'inventaires nécessaires

² Sources : DREAL, Agence de l'eau, ARS, données des CEN, etc.

Rhône	Faire ressortir les secteurs à enjeux	Une priorisation basée sur 2 types de critères : enjeux (fonctions) et pressions	Pas de données de terrain Critères basés sur les données géoréférencées connues	Oui selon l'importance de l'indicateur	Des indicateurs déconnectés de la réalité de terrain, certains peu sélectifs et d'autres très restrictifs, des manques sur la connectivité des ZH
Vaucluse	Prioriser les actions de conservation en faveur des ZH	Une priorisation organisée autour des notions de fonctions, l'état, les enjeux et la dynamique de ces milieux croisée. 2 volets : valeur patrimoniale (type SDAGE, valeur biologique, fonction écologique/continuité, fonction hydrologique, valeur socio-économique) et priorités d'intervention (statut de gestion, état de fonctionnalité, menaces)	Données de terrain	Pas de pondération	Forte disparité des données disponibles

I.B. Les autres priorisations territoriales

D'autres approches de priorisation ont été menées sur d'autres territoires à des échelles variables (bassins versants, type de ZH...). Là aussi les approches diffèrent en de nombreux points, la taille du territoire concerné en étant souvent la raison.

Tableau 3 : Analyse des autres priorisations territoriales

Territoire	Objectif de la priorisation	Type de priorisation	Source indicateurs	Pondération	Limites
Saône	Identifier et faire émerger des projets opérationnels	Priorisation axée sur 2 critères : vulnérabilité des ZH (environnement proche plus ou moins défavorable) et enjeux associés (eau potable et milieu naturel).	Données géoréférencées disponibles	Pas de pondération	Beaucoup de données de terrain mais peu mobilisables du fait de leur hétérogénéité
Usses et Camus	Mise en évidence de l'importance des services rendus par les ZH et des impacts qui les concernent	Priorisation axée autour de 2 volets : intérêts (hydrologiques, biodiversité, socio-économique) et impacts	Données de terrain et données géoréférencées disponibles	Pas de pondération	Données non exhaustives et parfois subjectives. Inventaire des ZH non exhaustif
SAGE Drac Romanche	Dégager des priorités d'intervention en matière de préservation et de gestion des ZH	Priorisation basée d'une part sur les fonctions des ZH et d'autre part sur les menaces avérées ou potentielles.	Données géoréférencées disponibles	Pas de pondération	Pas de limite clairement identifiée
Tourbières de Franche-Comté	Conservation et la préservation du patrimoine naturel des tourbières, et notamment la réhabilitation de leurs fonctionnalités	Priorisation basée sur les enjeux et les atteintes	Données de terrain	Pondération en fonction de l'importance de l'indicateur mais pas de pondération entre enjeux et atteintes	Biais sur certains critères conduisant au sous ou sur-classement de certaines tourbières.
Sites orphelins	Définition d'une vocation des ZH	Méthode organisée autour de 4 critères : enjeu biodiversité, intérêt fonctionnel, intérêt à l'échelle de l'entité hydrographique et menaces	Données de terrain	Pondération par le niveau de connaissance ou la faisabilité d'un programme d'intervention	Pas de limites identifiées clairement
Approche CEN Bourgogne		Méthode organisée autour de 2 axes : enjeux (écologiques et socio-économiques) et menaces (internes/externes)	Données de terrain	Pas de pondération	Pas de limites clairement identifiées

I.C. Synthèse de l'ensemble des approches

Les comparaisons réalisées mettent en évidence une certaine hétérogénéité dans les méthodes appliquées tant en terme d'objectifs que de choix d'indicateurs. Une des principales différences réside dans le fait de l'utilisation de données de terrain pour alimenter les indicateurs. Au niveau départemental, seul le département du Rhône ne disposait pas de telles données pour alimenter son système de priorisation. La situation est plus courante sur les autres types de territoire (bassin versant par exemple).

Cependant, il ressort un principe méthodologique récurrent qui consiste à **approcher la priorisation par les enjeux/fonctions liées aux ZH et les menaces qui pèsent sur ces milieux**. C'est plus la déclinaison fine par indicateurs et le choix de mettre en place des pondérations qui varient d'une étude à l'autre pour prendre en compte à la fois les données disponibles et les objectifs locaux.

La méthode utilisée par l'EPTB sur le Val de Saône a été particulièrement analysée. En effet, beaucoup de similitudes existent entre les territoires concernés par le Plan Rhône et Saône et la Val de Saône (nature du territoire et son étendue). Cette analyse a confirmé qu'il semblait extrêmement difficile de mobiliser des données d'inventaires de terrain pour alimenter les indicateurs potentiels.

Enfin, il est clairement indiqué dans les rapports concernant l'inventaire des ZH du département de l'Ardèche que **les ZH de la vallée du Rhône concentrent à la fois de gros enjeux et des pressions et menaces très fortes et qu'elles nécessitent à ce titre une approche méthodologique spécifique**.

II. L'approche retenue pour le Plan Rhône

II.A. Rappel de l'objectif : une priorisation pour l'émergence de nouvelles actions de préservation et de restauration des milieux

Rappelons ici qu'en raison de la taille du périmètre concerné par le Plan Rhône, il est nécessaire de prioriser les zones sur lesquelles concentrer les efforts à déployer pour faire émerger de nouvelles actions de préservation et de restauration, pour garantir l'efficacité et l'efficacé de la stratégie. Les difficultés du premier Plan Rhône à faire émerger des projets appellent la mise en œuvre d'une stratégie plus affirmée et d'une animation prioritairement déployée sur les zones pour lesquelles des projets sont prioritairement attendus.

II.B. Une priorisation du territoire

Dans le cadre de cette approche spécifique du territoire concerné par le Plan Rhône-Saône, il a été décidé de ne pas procéder à la priorisation des ZH elles-mêmes mais de l'ensemble du territoire du Plan Rhône-Saône pour plusieurs raisons :

- les données d'entrée concernant les zones humides sont très hétérogènes (modalités d'inventaire différentes selon les départements avec notamment la prise en compte ou non des ZH dites « artificielles », et des inventaires de terrain non systématiques),
- certains inventaires restent encore incomplets,
- il existe par ailleurs une forte volonté des acteurs locaux de ne pas limiter le travail de priorisation aux ZH au sens strict mais de prendre aussi en considération les espaces interstitiels dans l'objectif de recréer des continuités entre les ZH,
- enfin, la limite du Plan Rhône-Saône correspond à la vallée inondable des deux fleuves (lignes des plus hautes eaux connues pour la Saône et délimitation de la plaine alluviale selon l'étude de Jean-Paul Bravard pour le Rhône). Donc, l'ensemble du territoire concerné par le Plan Rhône-Saône est potentiellement une immense zone humide.

D'un point de vue technique, cela s'est traduit par la création d'une grille d'analyse constituée de 28 660 polygones carrés d'une dimension de 500 m * 500 m (appelé dans le reste du rapport « maille »)³.

Les dimensions des mailles ont été déterminées en fonction :

- De la précision des données d'entrée surfaciques servant au calcul des indicateurs
- De l'existence de données d'entrée ponctuelles servant au calcul des indicateurs
- De la nécessité d'avoir une priorisation fine du territoire

Des tests ont été effectués et ont donné des résultats satisfaisants.

II.C. La définition des indicateurs

Une synthèse de l'ensemble des données disponibles sur l'ensemble du plan Rhône-Saône de manière homogène a été réalisée pour dresser une liste complète d'indicateurs potentiels. Cette première liste a été complétée par des propositions des acteurs locaux (ateliers géographiques de juin 2015). Le tableau ci-après reprend la liste de l'ensemble des indicateurs issus à la fois du travail bibliographique et des échanges avec les acteurs. Ils sont au nombre de 36.

³ Cette grille d'analyse a une surface très importante, notamment par rapport à la surface du Plan Rhône, car un buffer de 500 m a été appliqué autour de la limite du Plan Rhône pour réaliser cette grille.

Ces indicateurs ont ensuite été classés selon 4 familles d'indicateurs répondant aux 4 sous-objectifs de la stratégie présentée. Ils ont été par la suite agrégés pour mettre en évidence :

- Les territoires prioritaires au titre des pressions d'aménagement
- les territoires prioritaires au titre des pressions d'usage
- les territoires prioritaires au titre des enjeux⁴ liés aux ZH
- Les territoires prioritaires au titre des discontinuités

Cette méthode se rapproche des priorisations réalisées au niveau local dans le sens où la méthode est construite autour des notions d'enjeu et menaces. En revanche, elle diffère par le fait qu'il n'y aura pas d'agrégation de l'ensemble des indicateurs, pour favoriser l'opérationnalité de la stratégie et en raison du type de données construites à une échelle très macro qui alimentent le calcul des indicateurs.

⁴ Dans le cadre de cette étude, est dénommé « enjeu » les éléments concernant les fonctions des ZH. 3 types d'enjeux ont été ainsi distingués : les enjeux liés à la ressource en eau (fonction hydrologique des ZH), les enjeux liés à la qualité de l'eau (fonction biogéochimiques des ZH) et les enjeux liés à la biodiversité (fonctions écologiques).

Tableau 4 : Les indicateurs analysés

Famille d'indicateurs	Indicateurs pressentis
<u>Pression d'aménagement</u>	« pression des infrastructures linéaires (routes, voie ferrée, canalisation) et bâti » « Evolution de la tache urbaine » « ZAC »
<u>Pression d'usages</u>	« Usages » « Tourisme » « Usages cynégétiques et piscicoles » « Usages périurbains » « Evolution de la STH » « Pression sur la ressource en eau » « Réseau d'irrigation / drainage » « Pression sur les ripisylve » « Pression sylvicole » « Pression polluante d'origine industrielle (STEP, sites pollués) » « Pression des activités agricoles » « Pression des activités d'extraction » Espèces invasives »
<u>Enjeux Eau (quantité et qualité) - Biodiversité</u>	« Surface des ZH » « Densité des ZH » « Connexion au réseau hydrographique de surface » « Inondation » « Typologie SDAGE » « Masse d'eau affleurante » « Etat des masses d'eau souterraines » « Eau potable » « captage prioritaire » « Zone stratégique pour la ressource en eau » « Zonages environnementaux » « Naturalité » « Habitat N2000 » « Espèces remarquables » « Frayères » « Agriculture extensive » « Connectivité »
<u>Discontinuité</u>	« Perméabilité faible » « Obstacle à l'écoulement » « Présence de digues »

Chaque indicateur a été calculé pour vérifier d'une part leur faisabilité et d'autre part leur pertinence. Un rapport annexe détaille chaque mode de calcul et la représentation cartographique correspondante.

II.D. Les indicateurs retenus pour la priorisation

Le tableau ci-dessous récapitule les indicateurs qui ont été retenus après analyse. Sur les 36 indicateurs presentis, 25 ont été calculés.

Tableau 5 : Les indicateurs retenus pour la priorisation

Famille d'indicateurs	Indicateurs
Enjeux	Surface des ZH
	Densité des ZH
	Inondation
	Masse d'eau affleurante
	Etat des masses d'eau souterraine
	Captage prioritaire
	Zone stratégique pour la ressource en eau
	Zonages environnementaux
	Naturalité
	Agriculture extensive
	Connectivité
Pression d'usage	Tourisme
	Usages périurbains
	Evolution de la STH
	Pression sur la ressource en eau
	Pression sur les ripisylves
	Pression polluante d'origine industrielle (STEP, sites pollués)
	Pression des activités agricoles
Pression des activités d'extraction	
Pressions d'aménagement	Pression des infrastructures et du bâti
	Evolution de la tache urbaine
	ZAC
Discontinuité	Perméabilité faible
	Obstacles à l'écoulement
	Présence de digues

Chaque indicateur est calculé séparément. La méthode consiste ensuite à agglomérer les indicateurs de chaque famille d'indicateurs afin d'obtenir une note pour chaque famille. Lors de ce calcul, les pondérations de chaque indicateur sont adaptées de manière à ce que chacun de ces indicateurs participe à hauteur égale à la note globale.

III. Les résultats de la priorisation

III.A. Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 1 : analyse du cumul des pressions potentielles d'aménagement

Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 1 sont obtenus en agrégeant les indicateurs de la famille d'indicateurs « Pressions d'aménagement ».

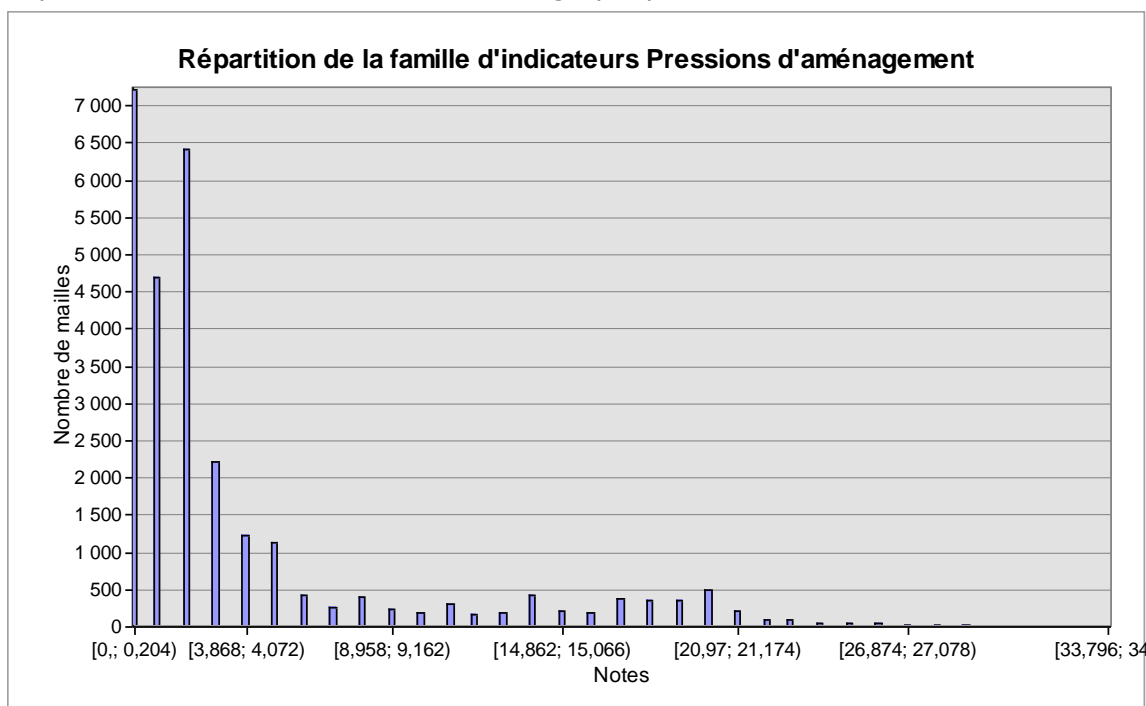
Les indicateurs concernés sont :

Nom de l'indicateur	Caractéristique
Pression des infrastructures et du bâti	Note sur 15
Evolution de la tache urbaine	Note sur 5
ZAC	Note sur 5

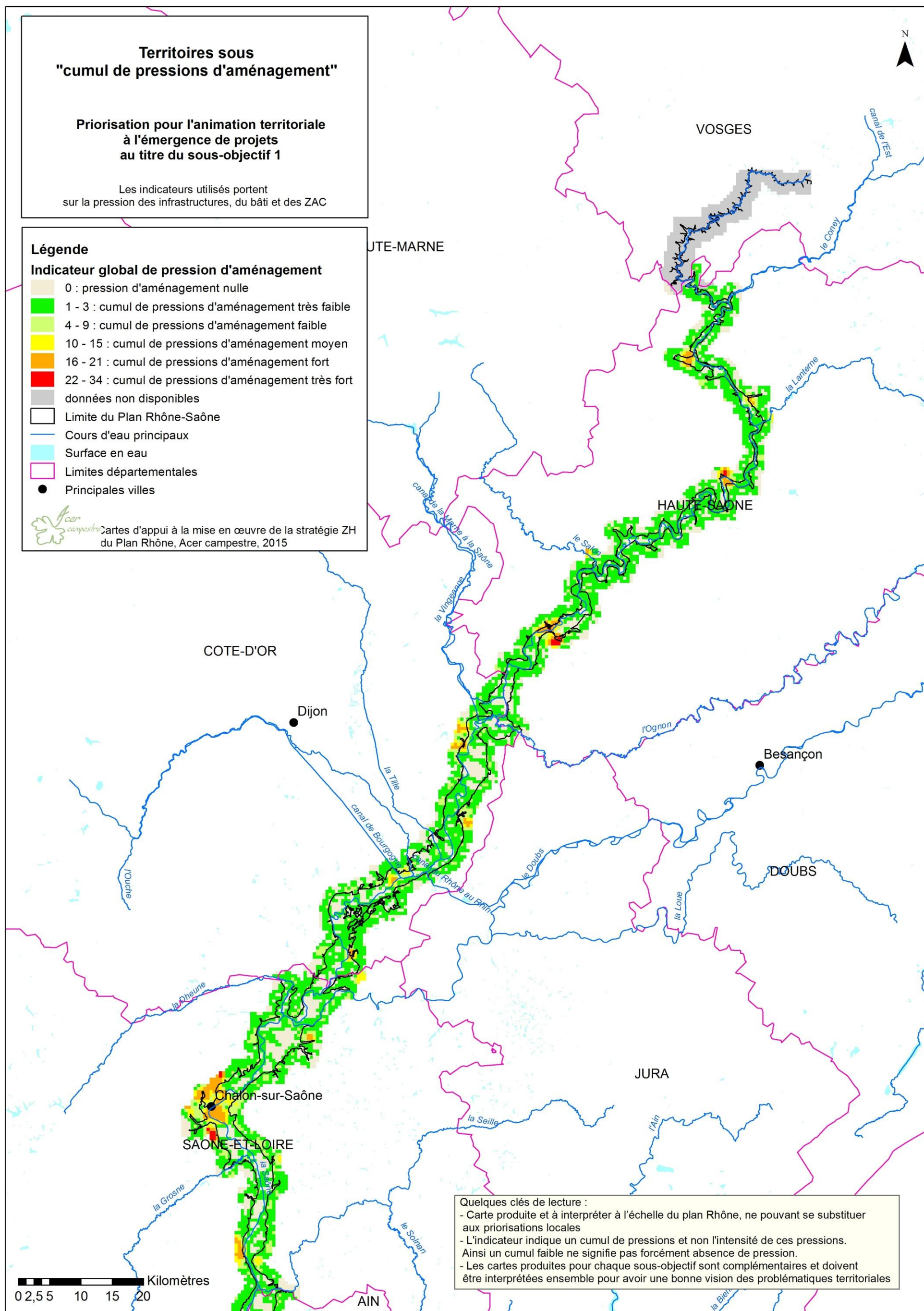
L'agrégation des 3 indicateurs se fait en réalisant une somme de tous les indicateurs en veillant à ce que chacun participe à la même hauteur dans la somme : ainsi chaque indicateur a été pondéré de manière à obtenir une note sur 15 pour chacun.

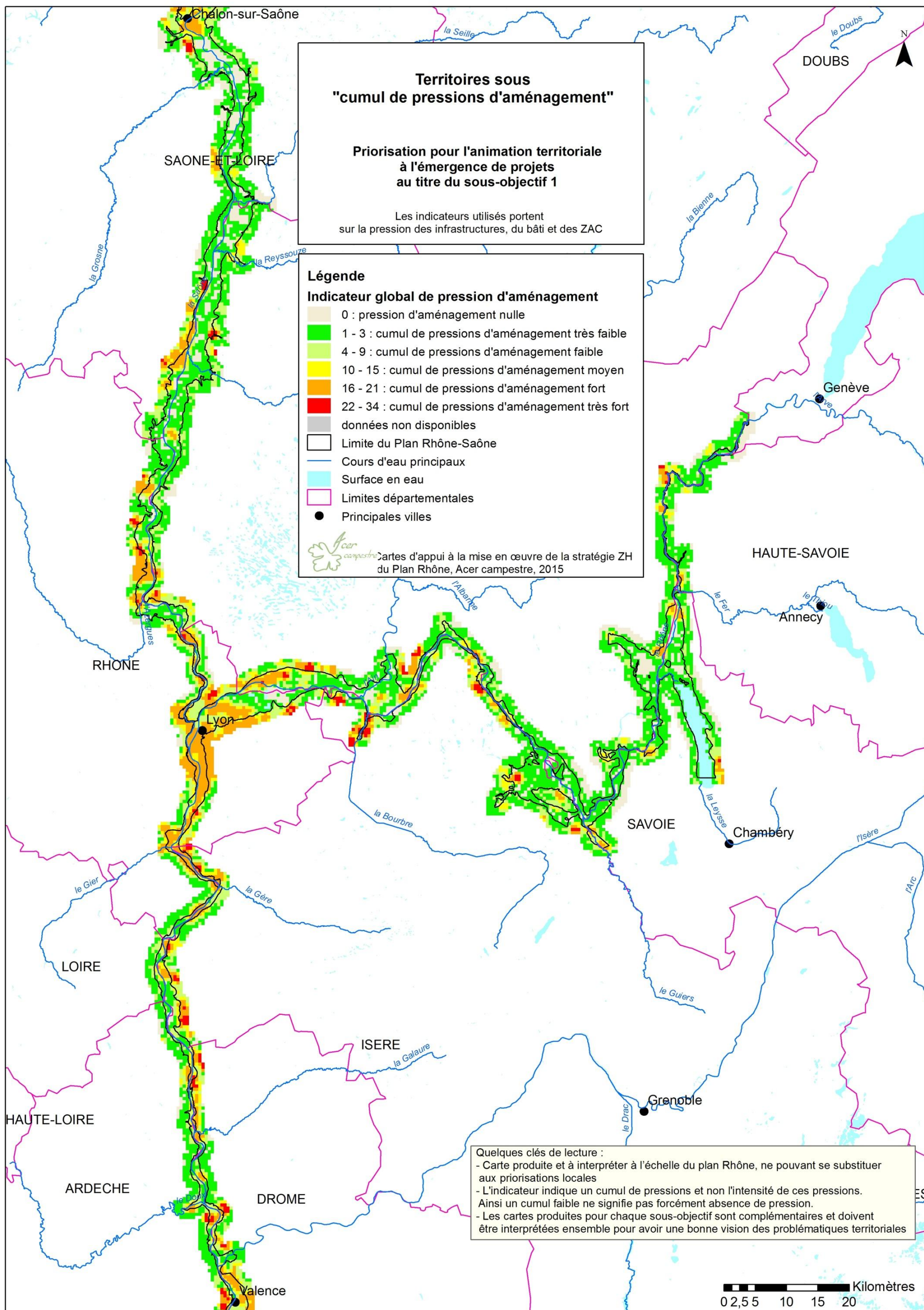
On obtient ainsi une note maximum de 45 pour la famille d'indicateur « pressions d'aménagement ».

La répartition des données se font selon le graphique suivant :



Les cartes obtenues pour cet indicateur sont les suivantes :





Territoires sous "cumul de pressions d'aménagement"

Priorisation pour l'animation territoriale à l'émergence de projets au titre du sous-objectif 1

Les indicateurs utilisés portent sur la pression des infrastructures, du bâti et des ZAC

Légende

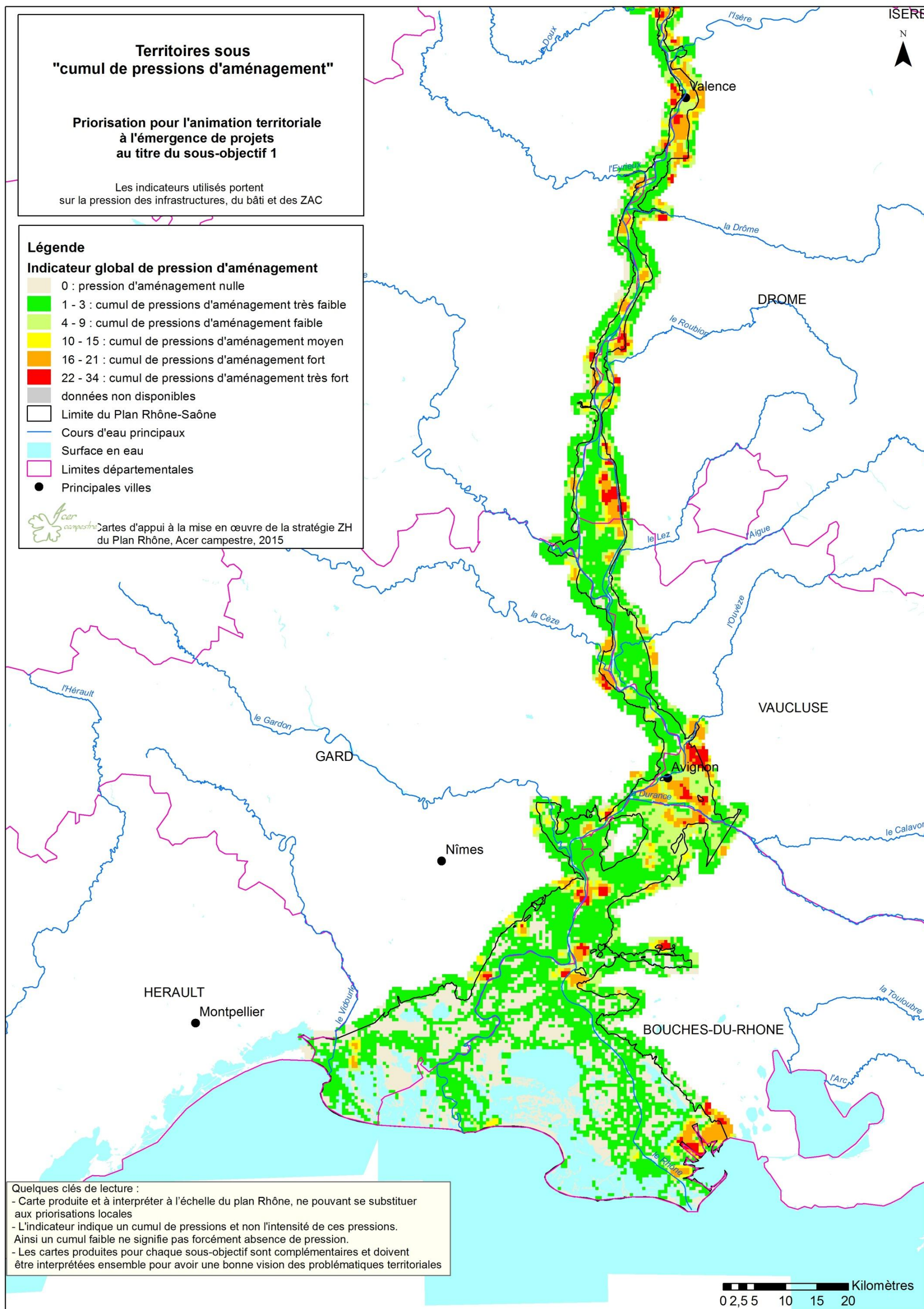
Indicateur global de pression d'aménagement

- 0 : pression d'aménagement nulle
- 1 - 3 : cumul de pressions d'aménagement très faible
- 4 - 9 : cumul de pressions d'aménagement faible
- 10 - 15 : cumul de pressions d'aménagement moyen
- 16 - 21 : cumul de pressions d'aménagement fort
- 22 - 34 : cumul de pressions d'aménagement très fort
- données non disponibles
- Limite du Plan Rhône-Saône
- Cours d'eau principaux
- Surface en eau
- Limites départementales
- Principales villes

Cartes d'appui à la mise en œuvre de la stratégie ZH du Plan Rhône, Acer campestre, 2015

Quelques clés de lecture :

- Carte produite et à interpréter à l'échelle du plan Rhône, ne pouvant se substituer aux priorisations locales
- L'indicateur indique un cumul de pressions et non l'intensité de ces pressions. Ainsi un cumul faible ne signifie pas forcément absence de pression.
- Les cartes produites pour chaque sous-objectif sont complémentaires et doivent être interprétées ensemble pour avoir une bonne vision des problématiques territoriales



III.B. Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 2 : analyse du cumul des pressions potentielles d'usage

Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 2 sont obtenus en agrégeant les indicateurs de la famille d'indicateurs « Pression d'usage ».

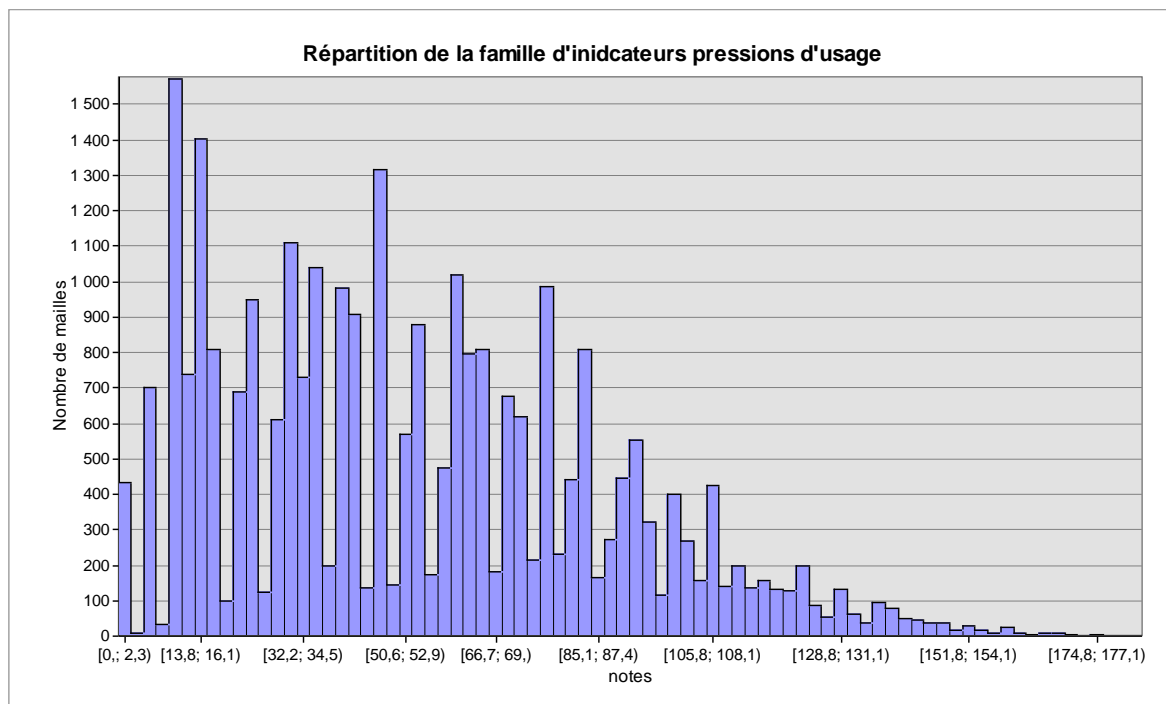
Les indicateurs concernés sont :

Indicateurs	Caractéristiques
Tourisme	Note sur 3
Usages périurbains	Note sur 1
Evolution de la STH	Note sur 5
Pression sur la ressource en eau	Note sur 5
Pression sur les ripisylves	Note sur 1
Pression polluante d'origine industrielle (STEP, sites pollués)	Note sur 10
Pression des activités agricoles	Note sur 5
Pression des activités d'extraction	Note sur 5

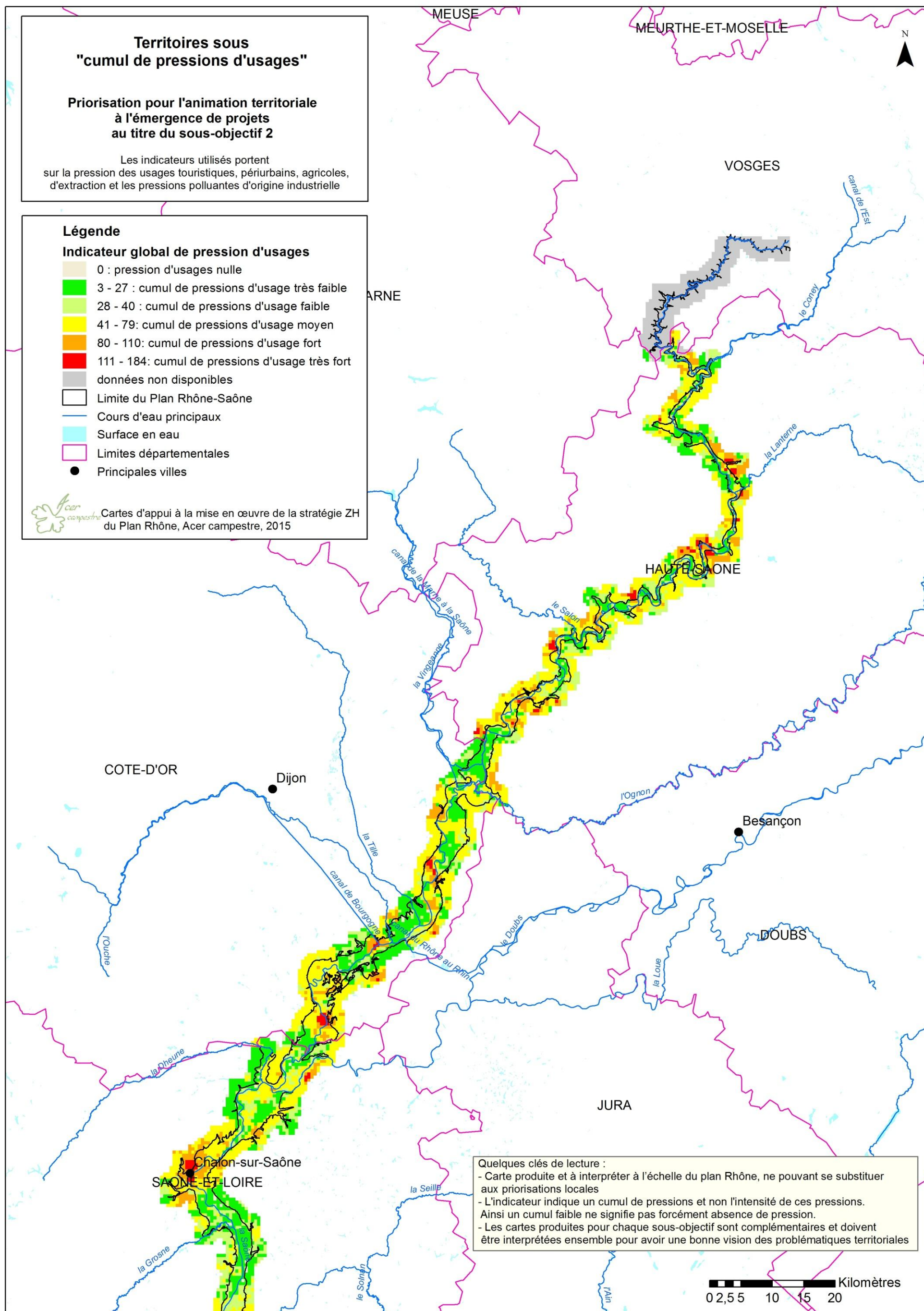
L'agrégation des 8 indicateurs se fait en réalisant une somme de tous les indicateurs en veillant à ce que chacun participe à la même hauteur dans la somme : ainsi chaque indicateur a été pondéré de manière à obtenir une note sur 30 pour chacun.

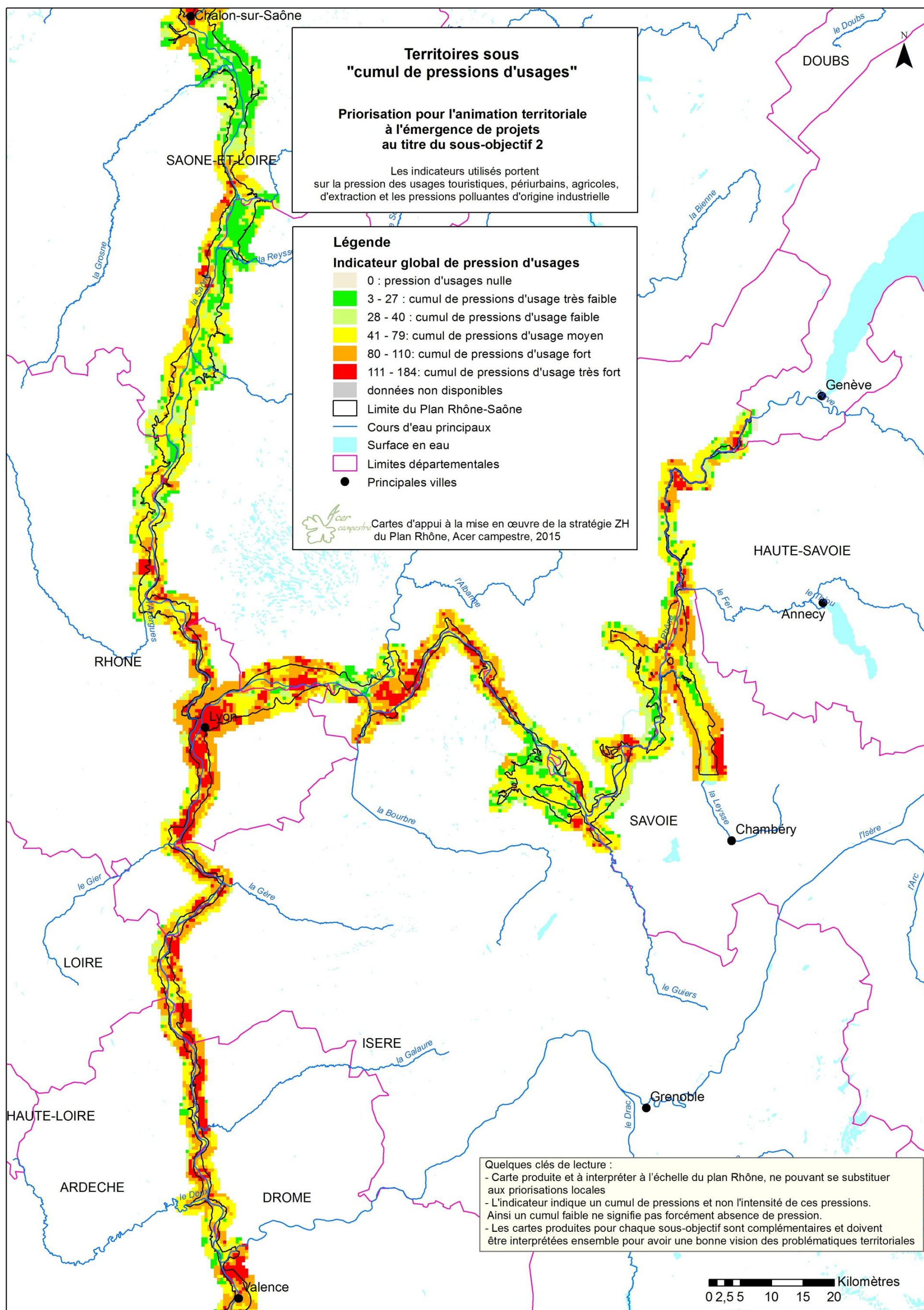
On obtient ainsi une note maximum de 240 pour la famille d'indicateur « pression d'usage ».

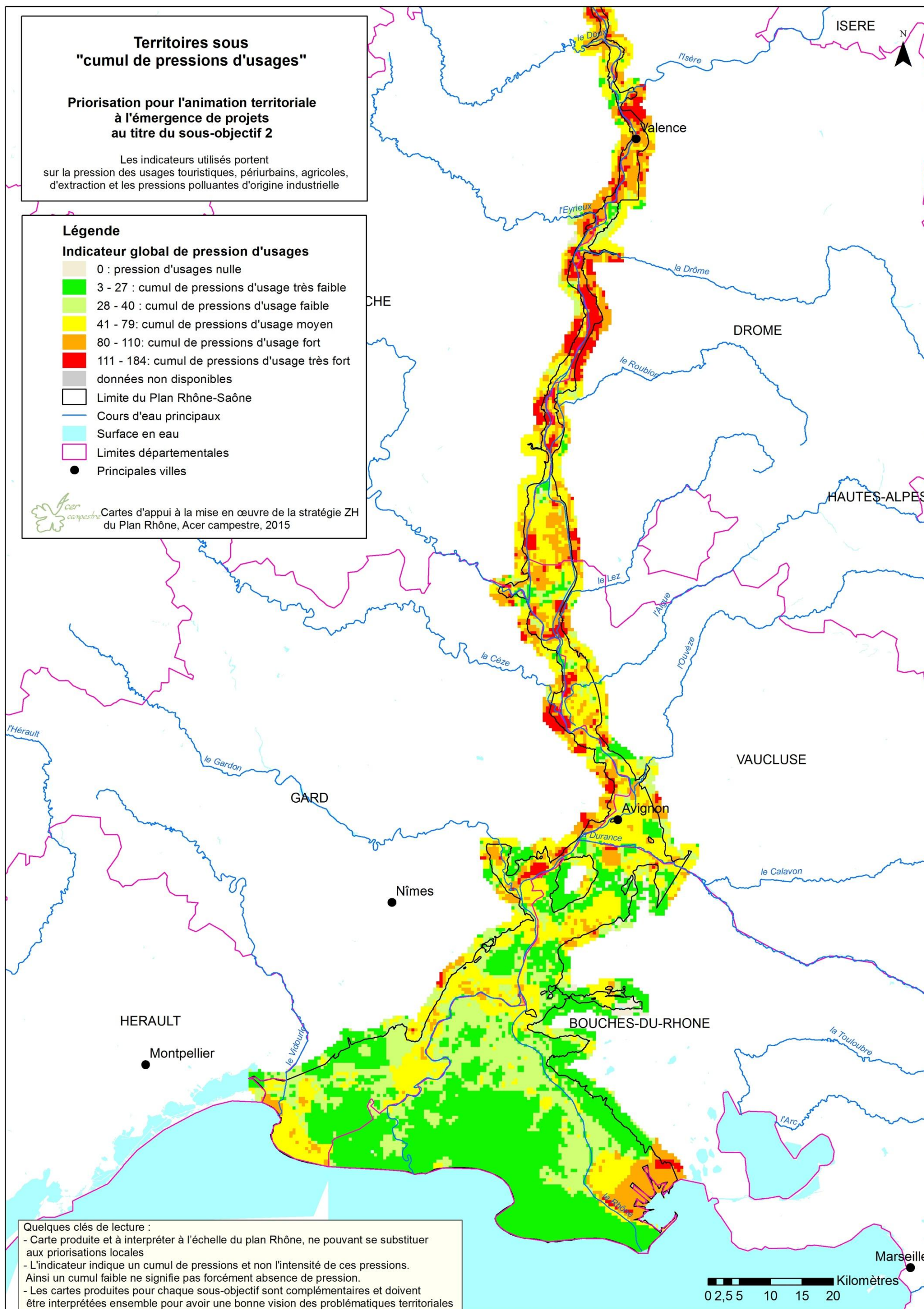
La répartition des données se fait selon le graphique suivant :



Les cartes obtenues pour cet indicateur sont les suivantes :







III.C. Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 3 : analyse du cumul des enjeux

Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 3 sont obtenus en agrégeant les indicateurs de la famille d'indicateurs « Enjeux ».

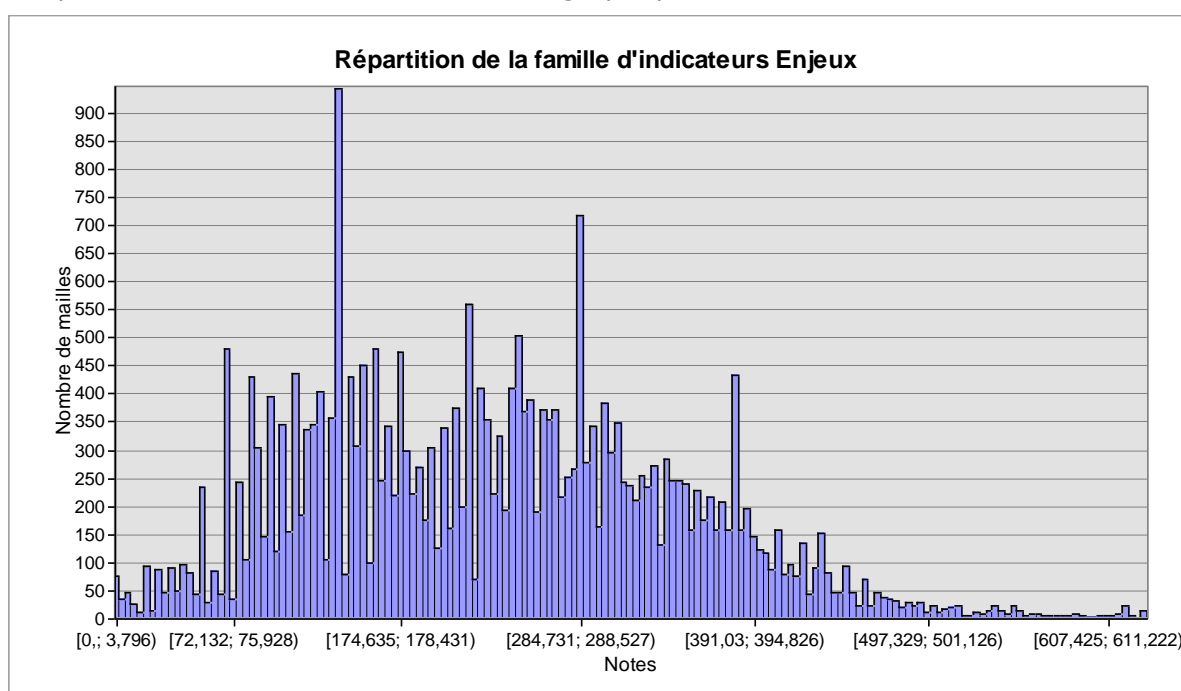
Les indicateurs concernés sont :

Indicateurs	Caractéristiques
Surface des ZH	Note sur 5
Densité des ZH	Note sur 5
Masse d'eau affleurante	Note sur 1
Inondation	Note sur 2
Etat des masses d'eau souterraine	Note sur 1
Captage prioritaire	Note sur 1
Zone stratégique pour la ressource en eau	Note sur 1
Zonages environnementaux	Note sur 7
Agriculture extensive	Note sur 5
Naturalité	Note sur 5
Connectivité	Note sur 10

L'agrégation des 11 indicateurs se fait en réalisant une somme de tous les indicateurs en veillant à ce que chacun participe à la même hauteur dans la somme : ainsi chaque indicateur a été pondéré de manière à obtenir une note sur 70 pour chacun.

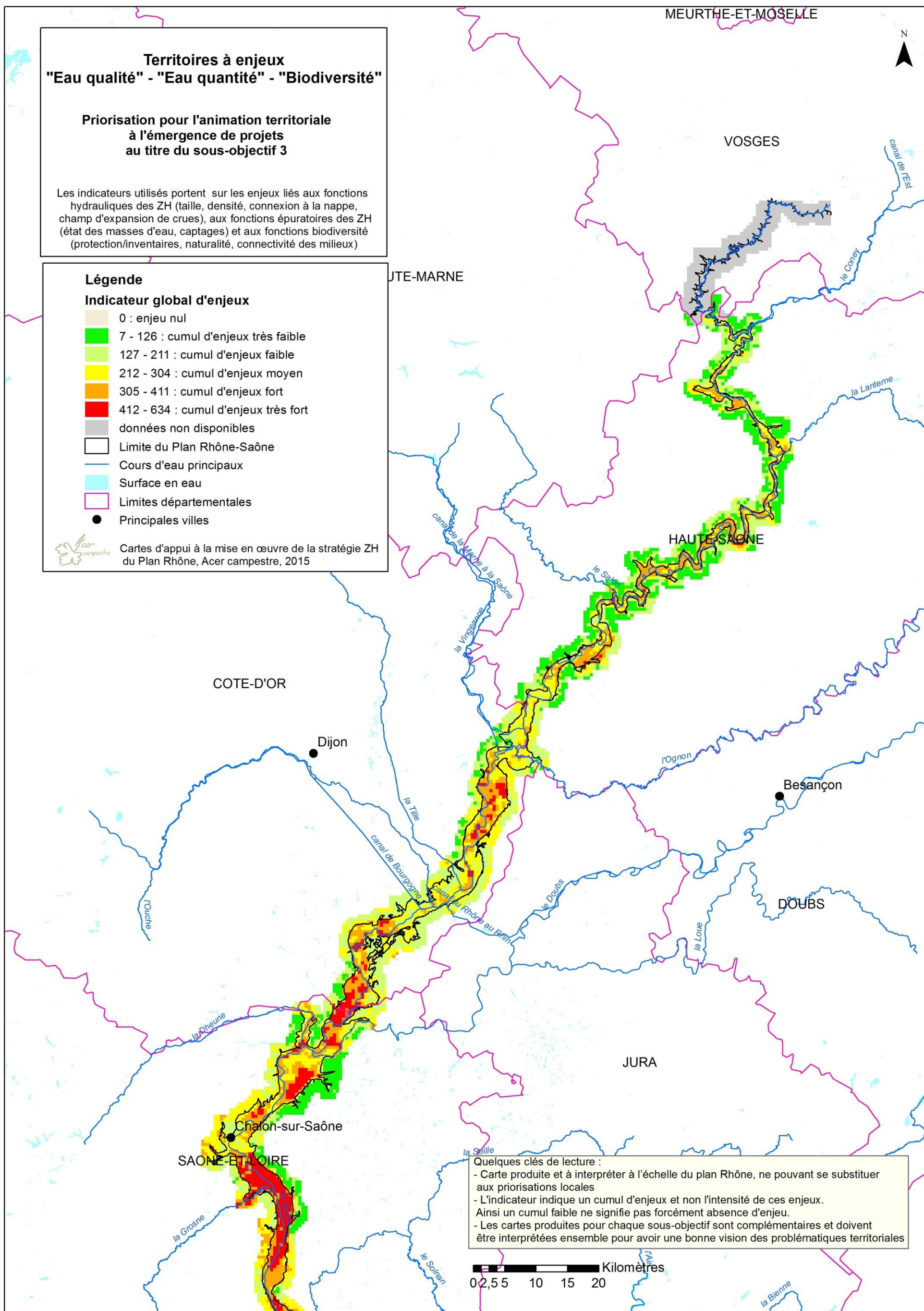
On obtient ainsi une note maximum de 770 pour la famille d'indicateur « enjeux ».

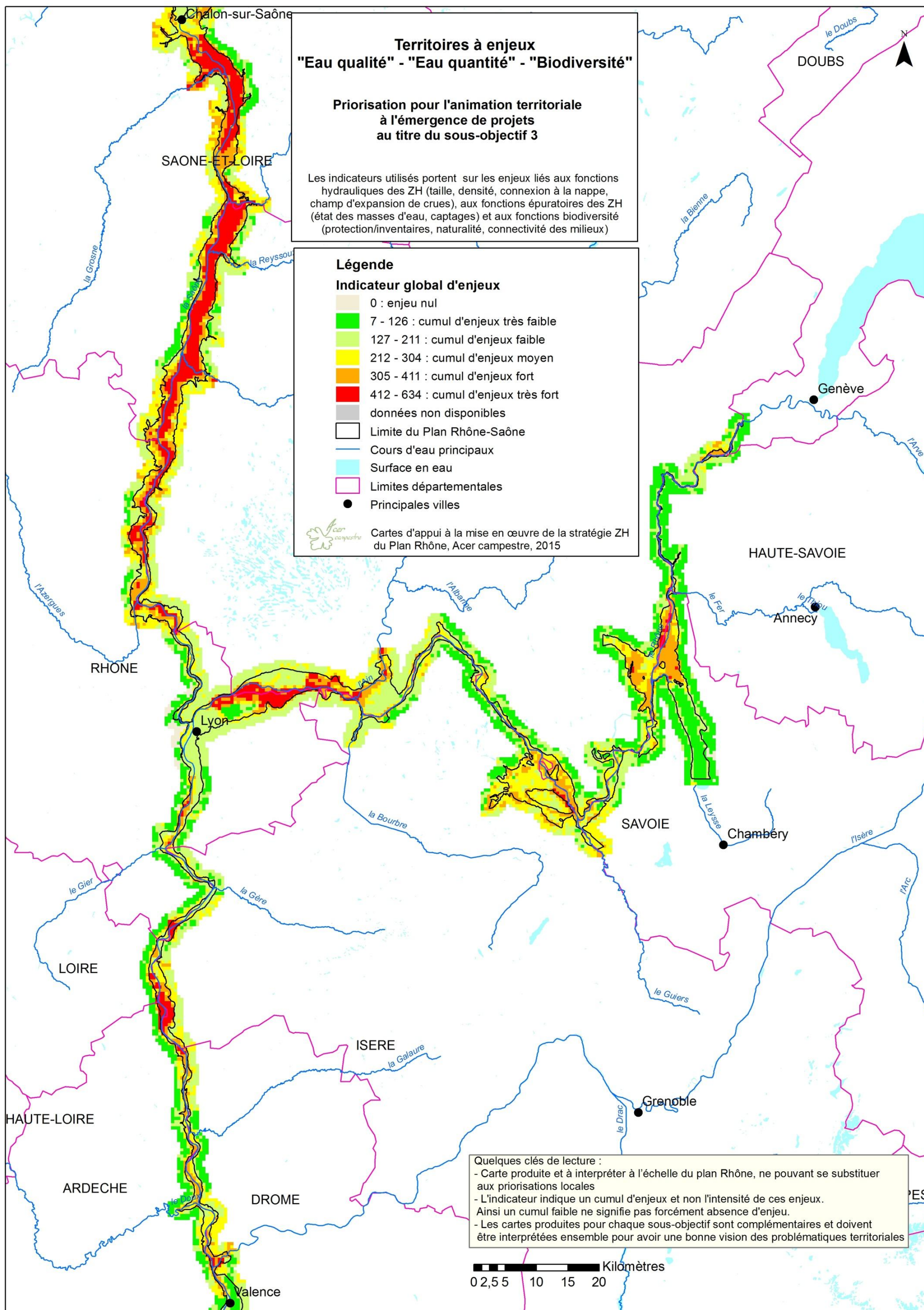
La répartition des données se fait selon le graphique suivant :

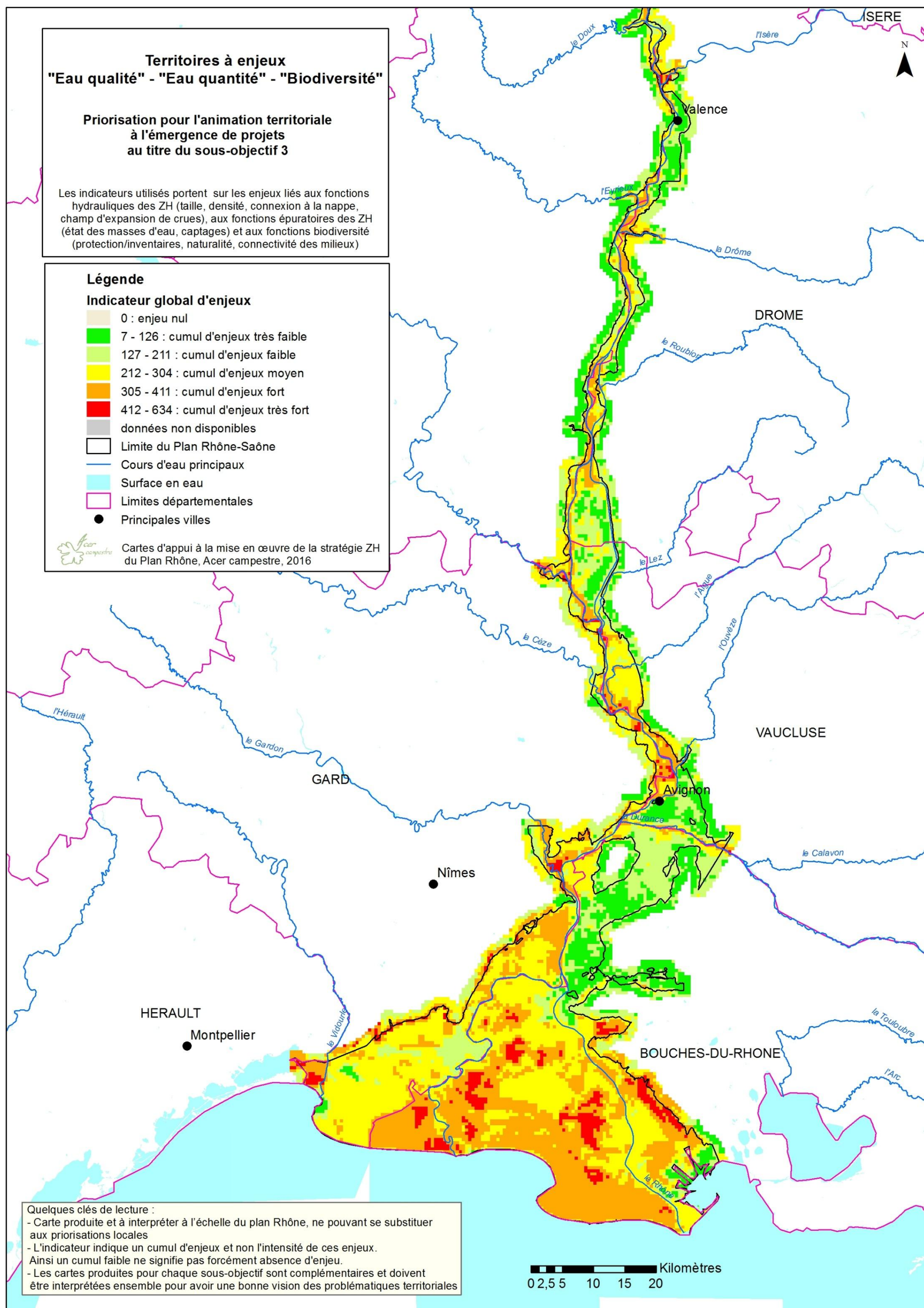


Remarque méthodologique : les territoires de Franche-Comté et une partie de la Bourgogne ont leur note artificiellement abaissée par rapport aux autres régions : les données inondation n'étant pas disponibles sur l'ensemble de ces régions, le calcul de la famille d'indicateurs se fait sur 10 et non 11.

Les cartes obtenues pour cet indicateur sont les suivantes :





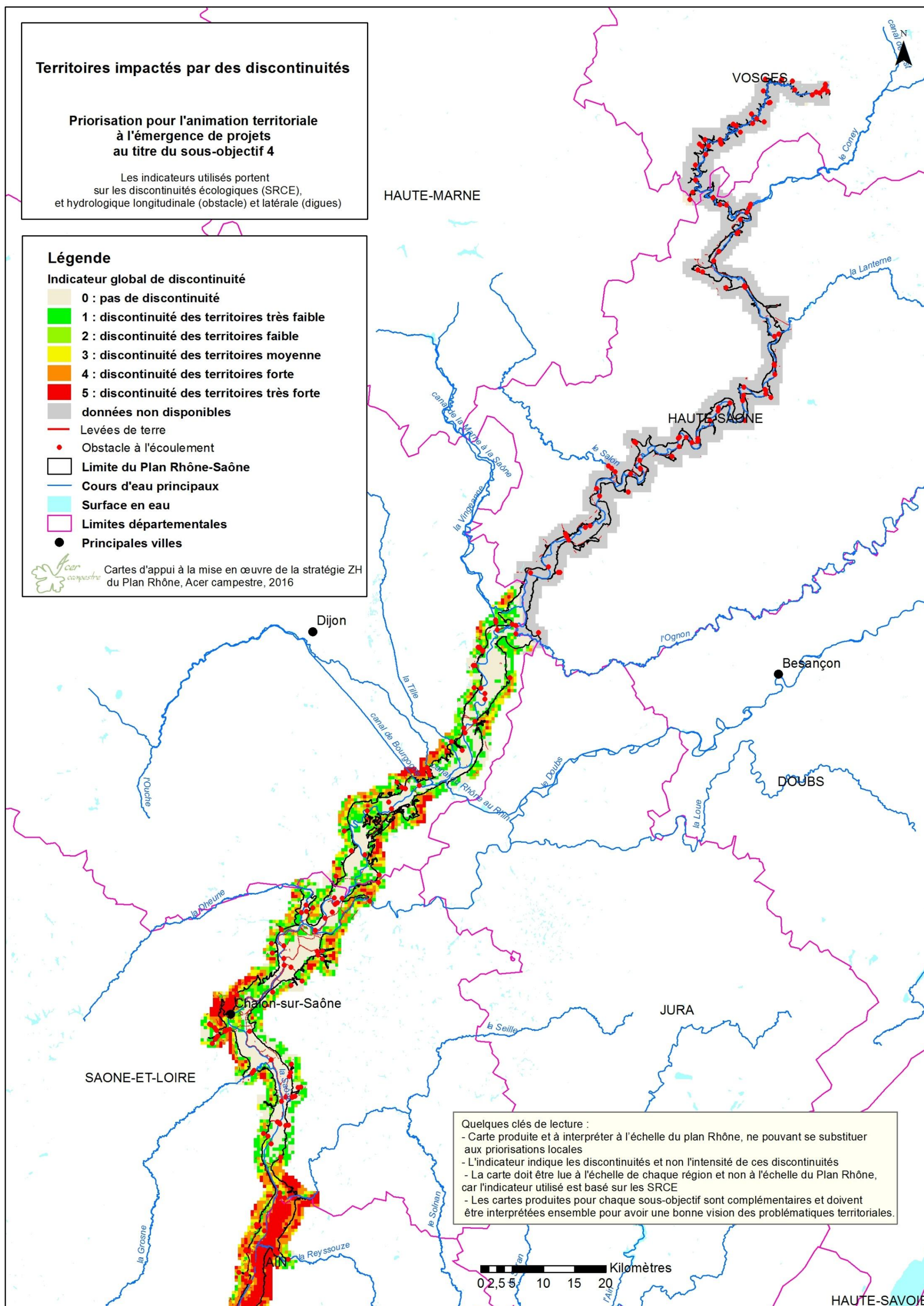


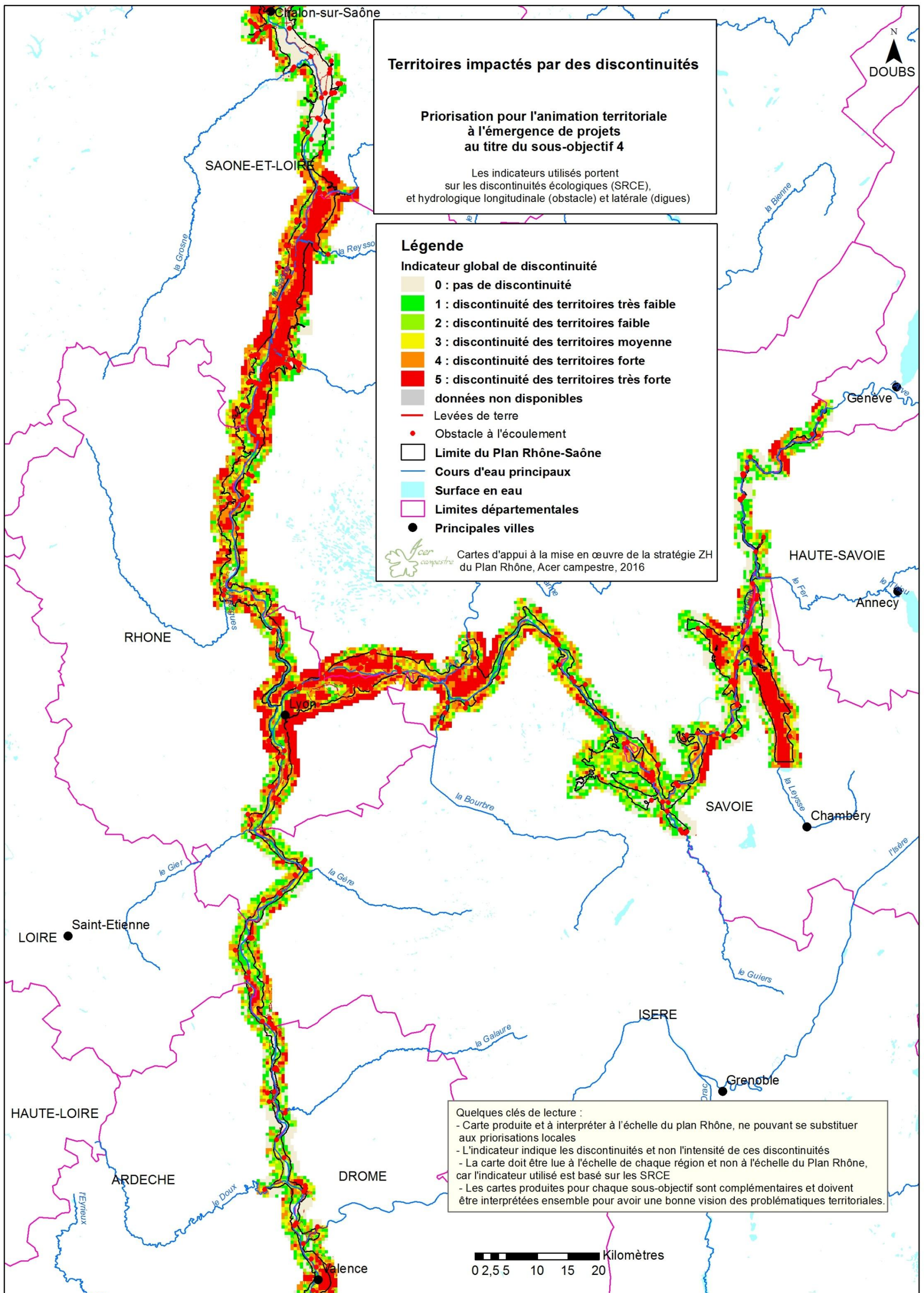
III.D. Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 4 : analyse des discontinuités

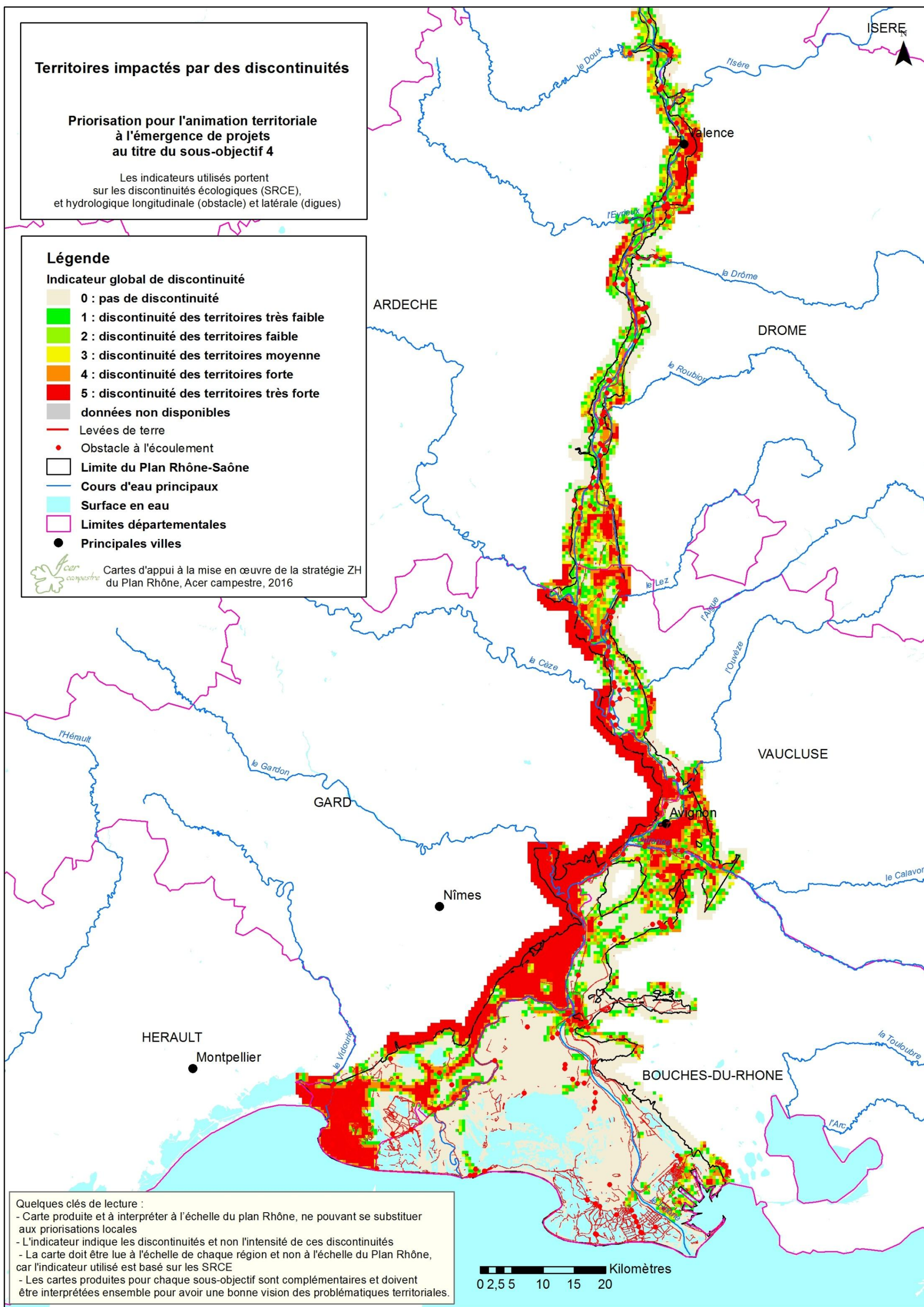
Les territoires prioritaires au titre du sous-objectif 4 ont été obtenus en superposant à la représentation graphique de l'indicateur perméabilité faible, les informations concernant la présence d'obstacles sur les cours d'eau (pouvant entraîner une rupture de continuité longitudinale) et les levées de terre pouvant entraîner une rupture de continuité hydraulique latitudinale.

Les données concernant l'indicateur perméabilité faible sont absentes sur la région de Franche-Comté (la méthodologie employée n'a pas étudiée les territoires à perméabilité faible).

Les cartes obtenues pour cet indicateur sont les suivantes :







Vers la stratégie : outils d'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie

I. Principes d'action

I.A. Un territoire bénéficiant de nombreux cadres d'interventions

L'analyse bibliographique réalisée en amont de l'étude a permis d'éditer une carte :

- des milieux humides bénéficiant de cadre d'intervention ou procédure de gestion : les milieux humides dits « gérés » correspondent aux enveloppes identifiées comme Arrêté préfectoral de Protection de biotope (APPB), Natura 2000 (Directive Habitats et Oiseaux), Réserves naturelles (nationales et volontaires), espaces naturels sensibles (ENS) et les sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels (CEN).
- des milieux humides étant dans le territoire d'un SAGE ou d'un contrat de rivière, cadres de gestion réels ou potentiels puisqu'ils ne comportent pas nécessairement de volet de gestion des milieux humides.

Sur le territoire du Plan Rhône-Saône, 172 395 ha de milieux humides bénéficient d'un cadre d'intervention ou d'une procédure de gestion (soit 83,6% des milieux humides) et 198 142 ha sont dans le périmètre d'un SAGE ou d'un contrat de milieu (soit 96%). **Seuls 4 621 ha (soit 2,2%) échappent à tout zonage et peuvent être considérés comme orphelins de gestion et hors démarche de planification ou contractuelle**, ce qui extrêmement faible.









Par conséquent, l'accompagnement des acteurs en place est un élément clé pour le déploiement des actions de restauration et de préservation des milieux humides du plan Rhône-Saône.

Les cartes pages suivantes présentent les différents milieux humides bénéficiant de cadre d'intervention ou procédure de gestion ou sous contrats de milieu.

Les milieux humides bénéficiant d'un cadre d'intervention du plan Rhône-Saône

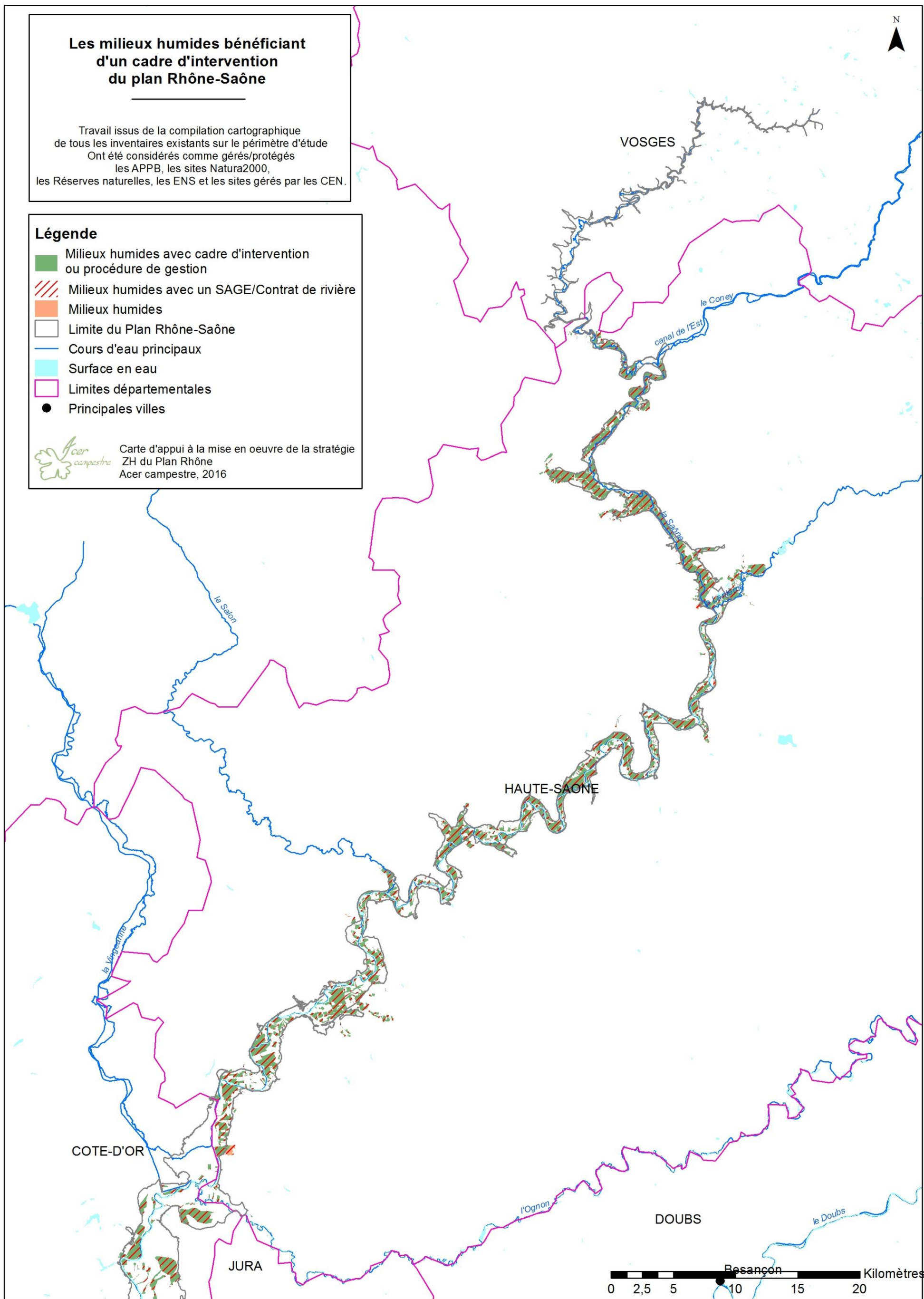
Travail issu de la compilation cartographique de tous les inventaires existants sur le périmètre d'étude. Ont été considérés comme gérés/protégés les APPB, les sites Natura2000, les Réserves naturelles, les ENS et les sites gérés par les CEN.

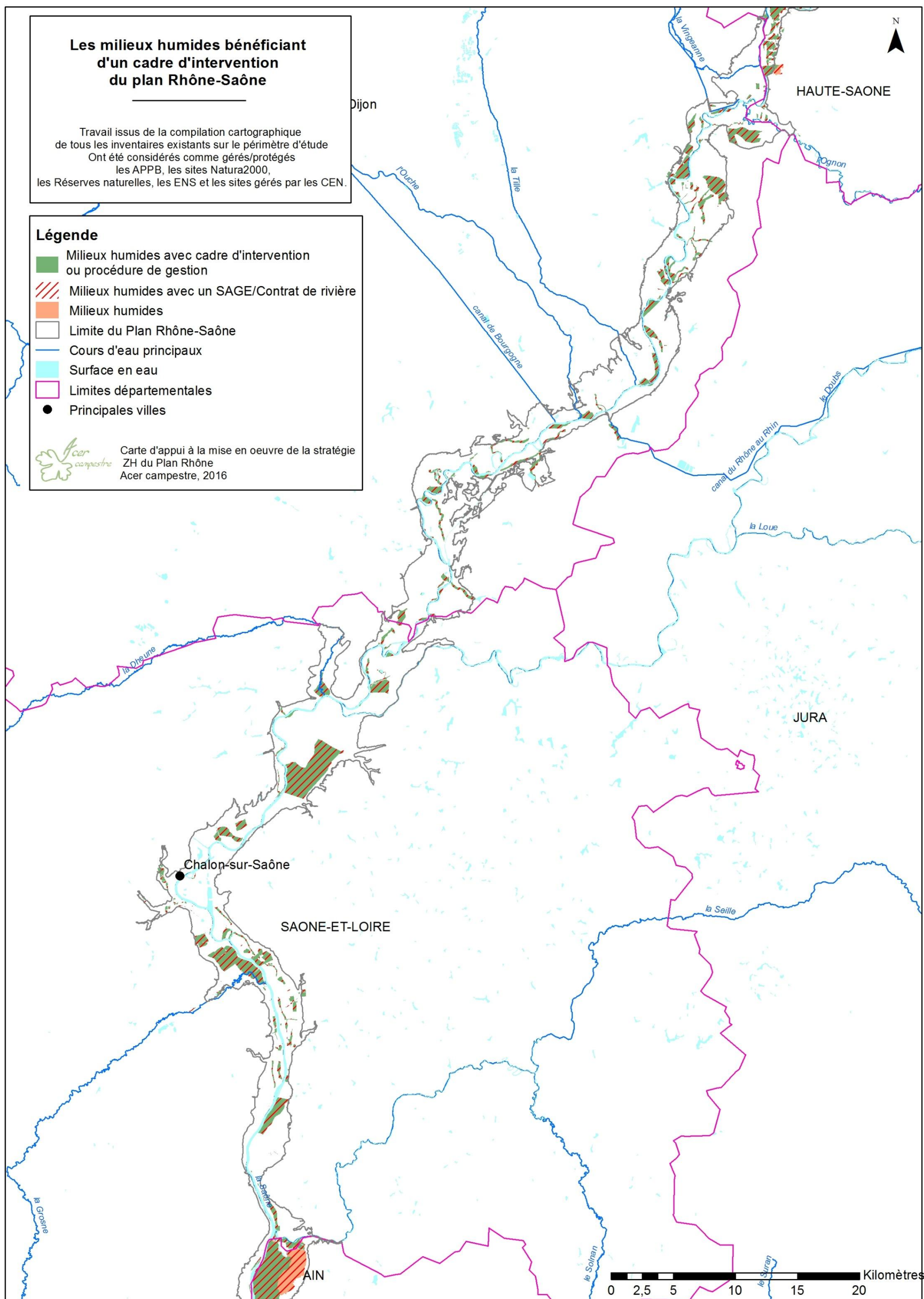
Légende

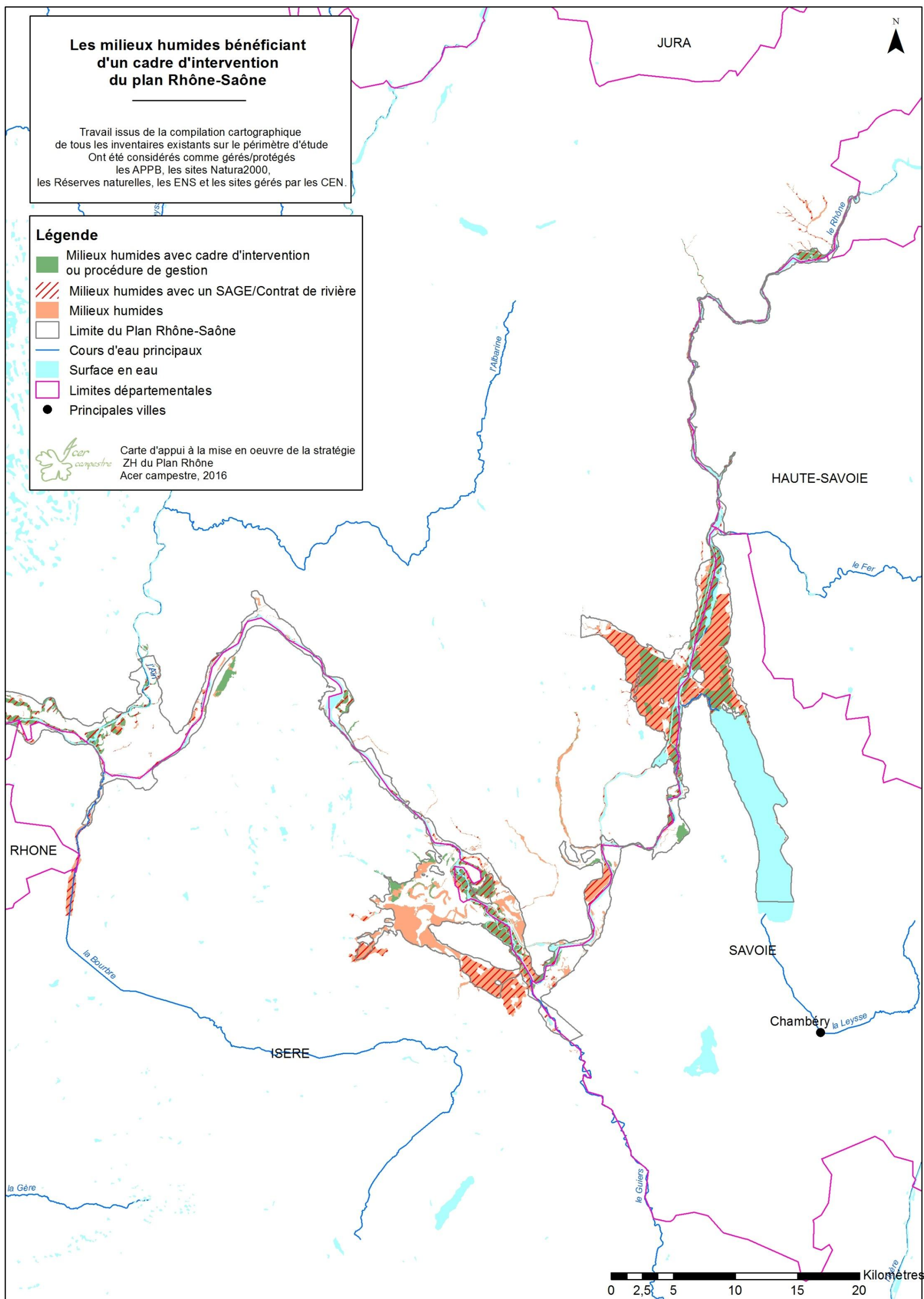
-  Milieux humides avec cadre d'intervention ou procédure de gestion
-  Milieux humides avec un SAGE/Contrat de rivière
-  Milieux humides
-  Limite du Plan Rhône-Saône
-  Cours d'eau principaux
-  Surface en eau
-  Limites départementales
-  Principales villes



Carte d'appui à la mise en oeuvre de la stratégie ZH du Plan Rhône
Acer campestre, 2016







Les milieux humides bénéficiant d'un cadre d'intervention du plan Rhône-Saône

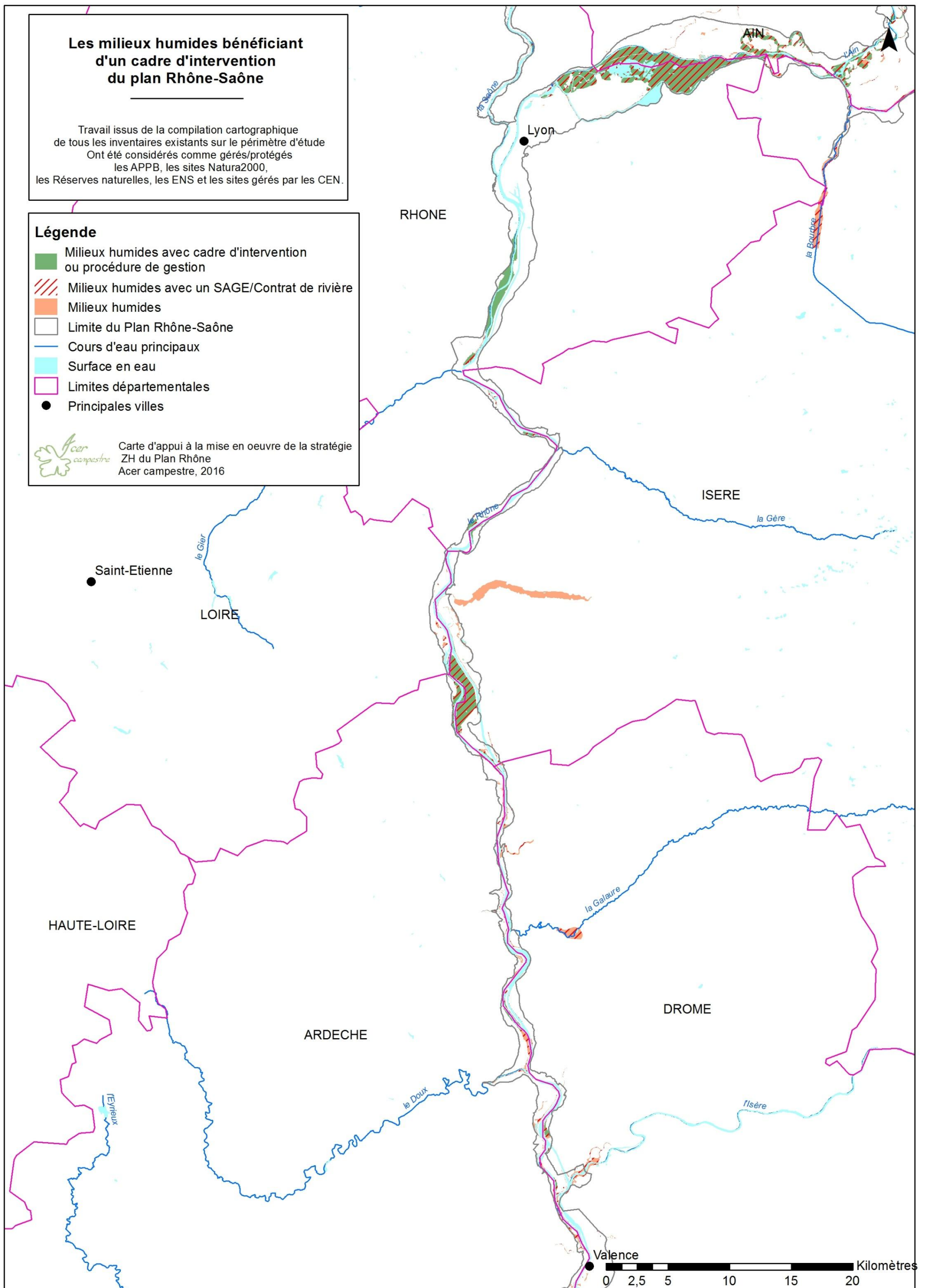
Travail issu de la compilation cartographique de tous les inventaires existants sur le périmètre d'étude. Ont été considérés comme gérés/protégés les APPB, les sites Natura2000, les Réserves naturelles, les ENS et les sites gérés par les CEN.

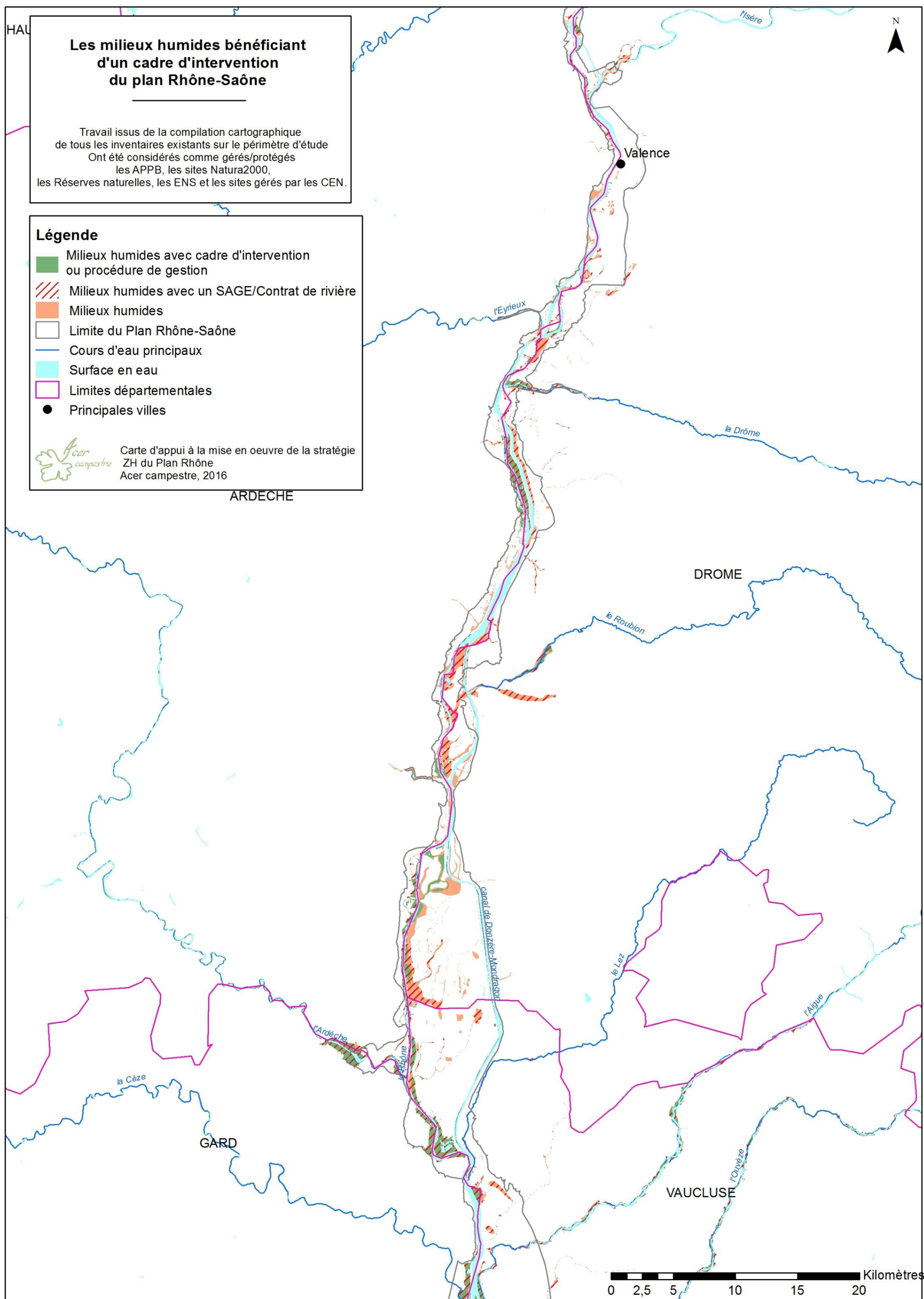
Légende

- Milieux humides avec cadre d'intervention ou procédure de gestion
- Milieux humides avec un SAGE/Contrat de rivière
- Milieux humides
- Limite du Plan Rhône-Saône
- Cours d'eau principaux
- Surface en eau
- Limites départementales
- Principales villes



Carte d'appui à la mise en oeuvre de la stratégie ZH du Plan Rhône
Acer campestre, 2016













Les milieux humides bénéficiant d'un cadre d'intervention du plan Rhône-Saône

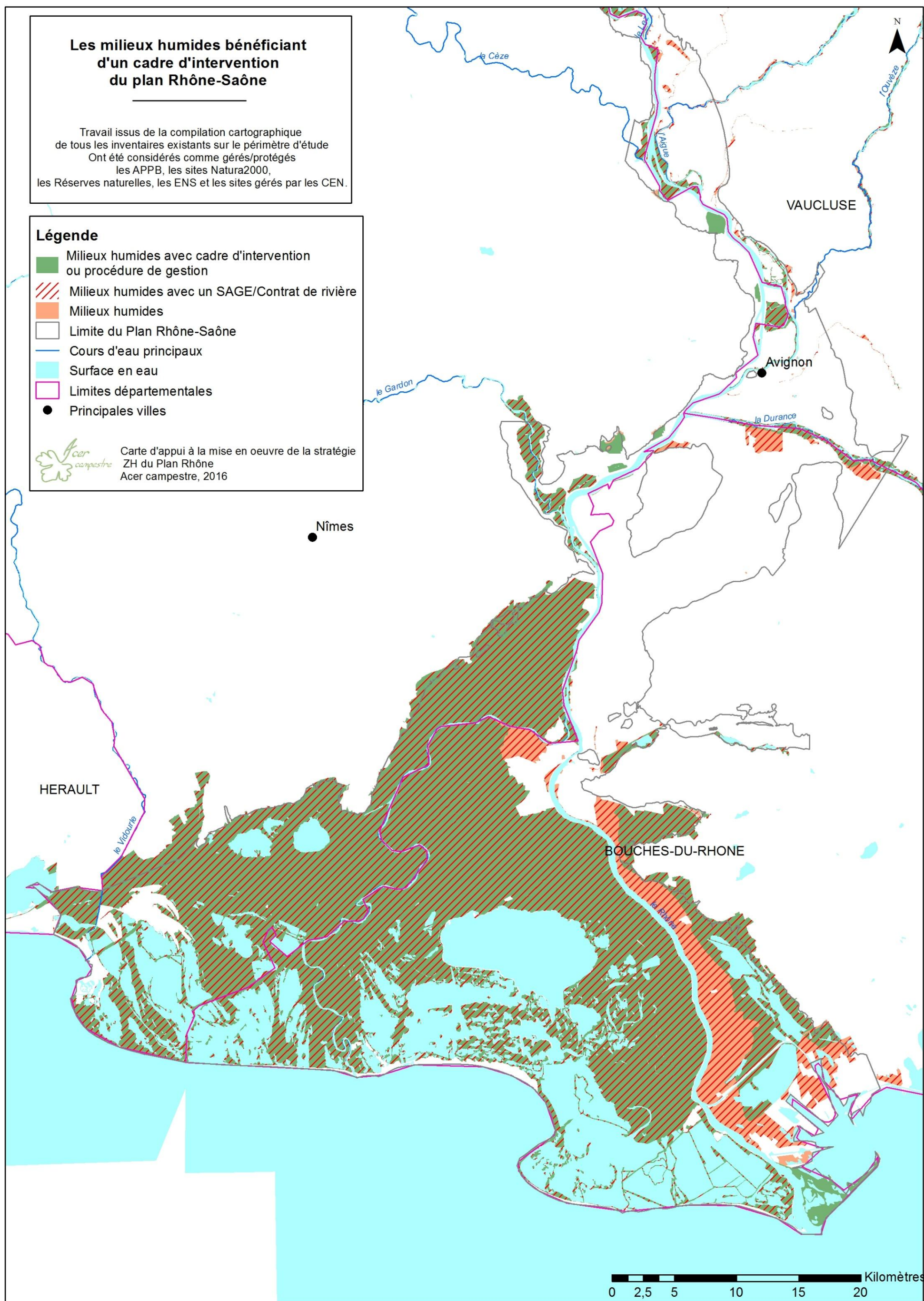
Travail issu de la compilation cartographique de tous les inventaires existants sur le périmètre d'étude
 Ont été considérés comme gérés/protégés les APPB, les sites Natura2000, les Réserves naturelles, les ENS et les sites gérés par les CEN.

Légende

-  Milieux humides avec cadre d'intervention ou procédure de gestion
-  Milieux humides avec un SAGE/Contrat de rivière
-  Milieux humides
-  Limite du Plan Rhône-Saône
-  Cours d'eau principaux
-  Surface en eau
-  Limites départementales
-  Principales villes



Carte d'appui à la mise en oeuvre de la stratégie ZH du Plan Rhône
 Acer campestre, 2016



I.B. Actions d'accompagnement pour la mise en œuvre de la stratégie

Ce volet de la stratégie vise à favoriser la mise en œuvre de ses objectifs, c'est-à-dire l'émergence sur le bassin d'actions de préservation, restauration ou gestion de zones humides et l'accompagnement de leur réalisation. Il suppose donc de mettre en œuvre **une stratégie spécifique d'animation, de mobilisation, de coordination des acteurs intervenant activement (ou pas encore...) sur les milieux humide** du périmètre. Cette stratégie se décline à plusieurs échelles :

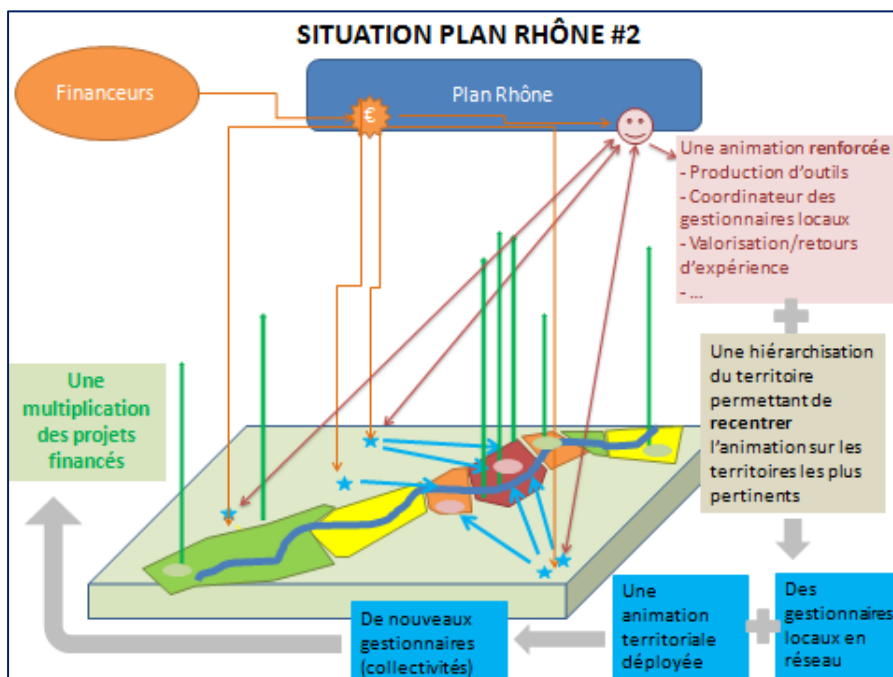
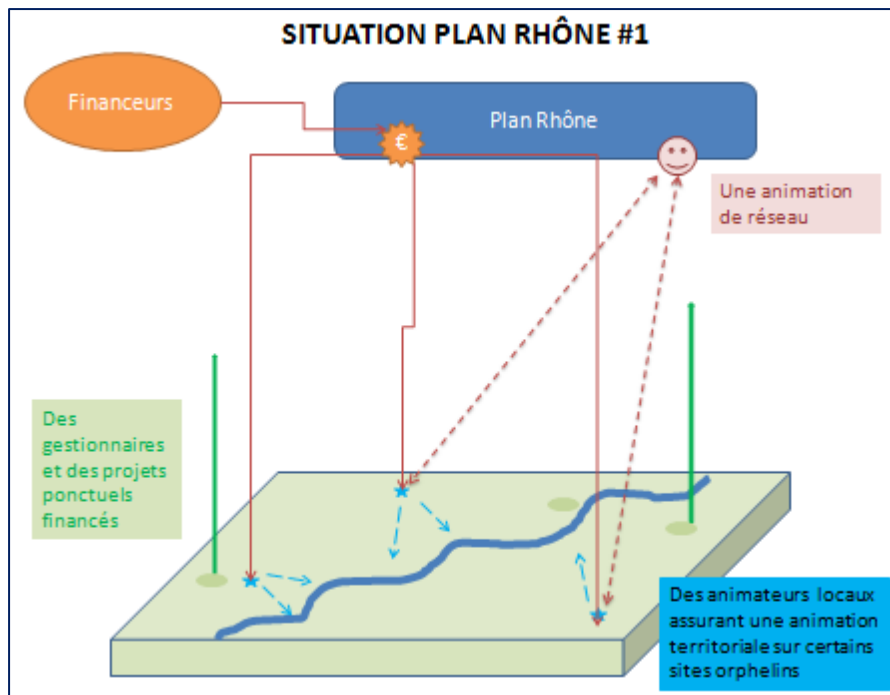
- **l'animation au niveau global plan Rhône** (confiée à la Fédération des CEN, et qui correspond aujourd'hui à un poste financé par le Plan Rhône),
- **les actions et animations aux échelles régionale et locale**, qui correspondent à ce que les structures animatrices territoriales (CPIE, EPTB, CEN, associations...) mettent en œuvre de par leur relations directes et leur proximité avec les acteurs locaux (collectivités...), notamment sur des zones "orphelines de gestion"... Les structures animatrices de réseaux d'acteurs à des échelles locales ou régionales pourront elles-aussi être appuyées (représentation du Plan Fleuve dans ces instances, élaboration d'outils, etc.).

L'ensemble des investigations menées montrent combien l'animation de terrain est la clef de l'émergence de maîtres d'ouvrages intéressés et positionnés sur la mise en œuvre d'actions sur les zones humides, et portant des projets.

👉 **Notre proposition est donc d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie par :**

- ➔ **un déploiement et un appui renforcé de l'animation à l'échelle territoriale**
- ➔ **une orientation** de cette animation (émergence de projets, animation foncière, dynamiques locales et régionales de réseaux) **sur les zones apparaissant comme prioritaires**, au regard des objectifs stratégiques,
- ➔ **une animation globale** (mise en réseau, appui technique, outillage etc.) des gestionnaires et animateurs locaux permettant de démultiplier l'action.

Les deux schémas page suivante illustrent ces éléments :



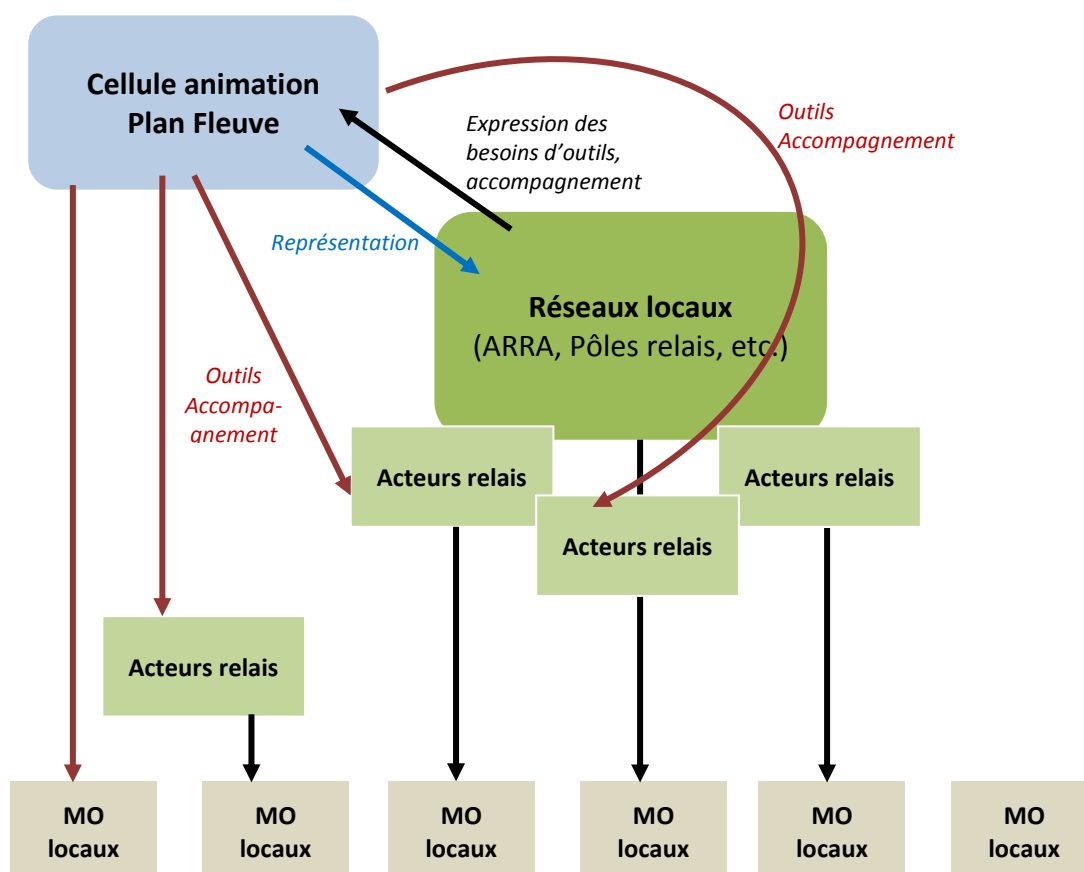
Bien entendu, les actions d'animation font intervenir avant tout les acteurs investis sur les territoires locaux (CEN, EPTB, associations...). **L'animation déployée au titre du Plan Rhône-Saône ne pourra et ne devra pas se substituer à ces animation plus locales : un principe de subsidiarité doit guider les interventions.** La cellule d'animation n'est ni suffisante (en volume, voire en compétences spécifiques) ni pertinente (éloignement et méconnaissance du territoire et de ses acteurs) pour y

intervenir directement. **Son action s'inscrit en complémentarité des dynamiques existantes**, sur la base :

- d'une identification des zones ou des thèmes aujourd'hui « orphelins » en termes d'animation, de manière à concevoir une réponse adaptée.
- d'une identification et d'une caractérisation des dynamiques existantes, pour définir un niveau d'interaction et d'accompagnement adaptés à leurs besoins :
 - **Proposition** d'outils, d'accompagnement, de soutien méthodologique etc., pour les acteurs qui en expriment la demande (notamment au travers d'outils spécifiques adaptés aux enjeux très spécifiques de l'axe Rhône-Saône).
 - **Interaction** avec les acteurs relais et les structures qui les fédèrent et les représentent (réseaux régionaux, etc.) :
 - **représentation** du Plan Rhône dans leurs instances. Objectif : communiquer sur les enjeux spécifiques, mais aussi les démarches voire les outils à l'œuvre sur le Plan Rhône pour s'assurer de leur relais/ leur intégration (le PRS est présent dans leurs instances);
 - **mobilisation** des acteurs relais pour une animation territoriale, que la cellule d'animation du PRS ne pourrait pas mettre en œuvre seule (le PRS les mobilise pour ses actions).

Ces différentes complémentarités peuvent être identifiées sur le schéma suivant :

Déclinaison des actions d'animation suivant les objectifs



I.C. Objectifs des actions d'accompagnement

Il s'agit de **mettre en dynamique les acteurs territoriaux** du Plan fleuve. Certains agissent déjà (porteurs d'actions ou de programme d'action, gestionnaires, animateurs locaux...). D'autres ne portent pas encore d'actions concrètes.

L'objectif de l'animation est alors de mettre ces acteurs en dynamique en leur permettant de jouer leur rôle de la manière la plus efficace possible, en priorité sur les zones prioritaires et **dans l'objectif final de mettre en œuvre des actions** (projets de préservation, gestion, restauration, etc. de milieux humides).

Cette « animation » (le terme recouvrant ici des actions plus larges telles que l'animation, la production d'outils, la communication, la valorisation de projets...) s'articulera donc en même temps à l'échelle globale « Plan Fleuve » et à l'échelle territoriale, échelle de réalisation des projets. A tous les niveaux, il s'agit de déployer **les trois axes stratégiques suivants** :

<i>Les trois objectifs de la stratégie d'accompagnement</i>		
1. Animer	Animer et mettre en lien les acteurs du Plan Rhône – ses partenaires – ses acteurs relais – les MO locaux...	<i>Animer – Mettre en lien – Coordonner – Rapporter – Suivre/évaluer – Appuyer le montage de dossiers...</i>
2. Outiller	Produire et/ou mettre à disposition des outils, des références, des clefs pour l'action	<i>Acquérir des connaissances – Produire des références techniques, méthodologique – Des outils – Les diffuser (formations...)</i>
3. Mobiliser	Mobiliser les acteurs clefs intervenant sur les territoires	<i>Communiquer – Démontrer, sensibiliser – valoriser les démarches/les projets</i>

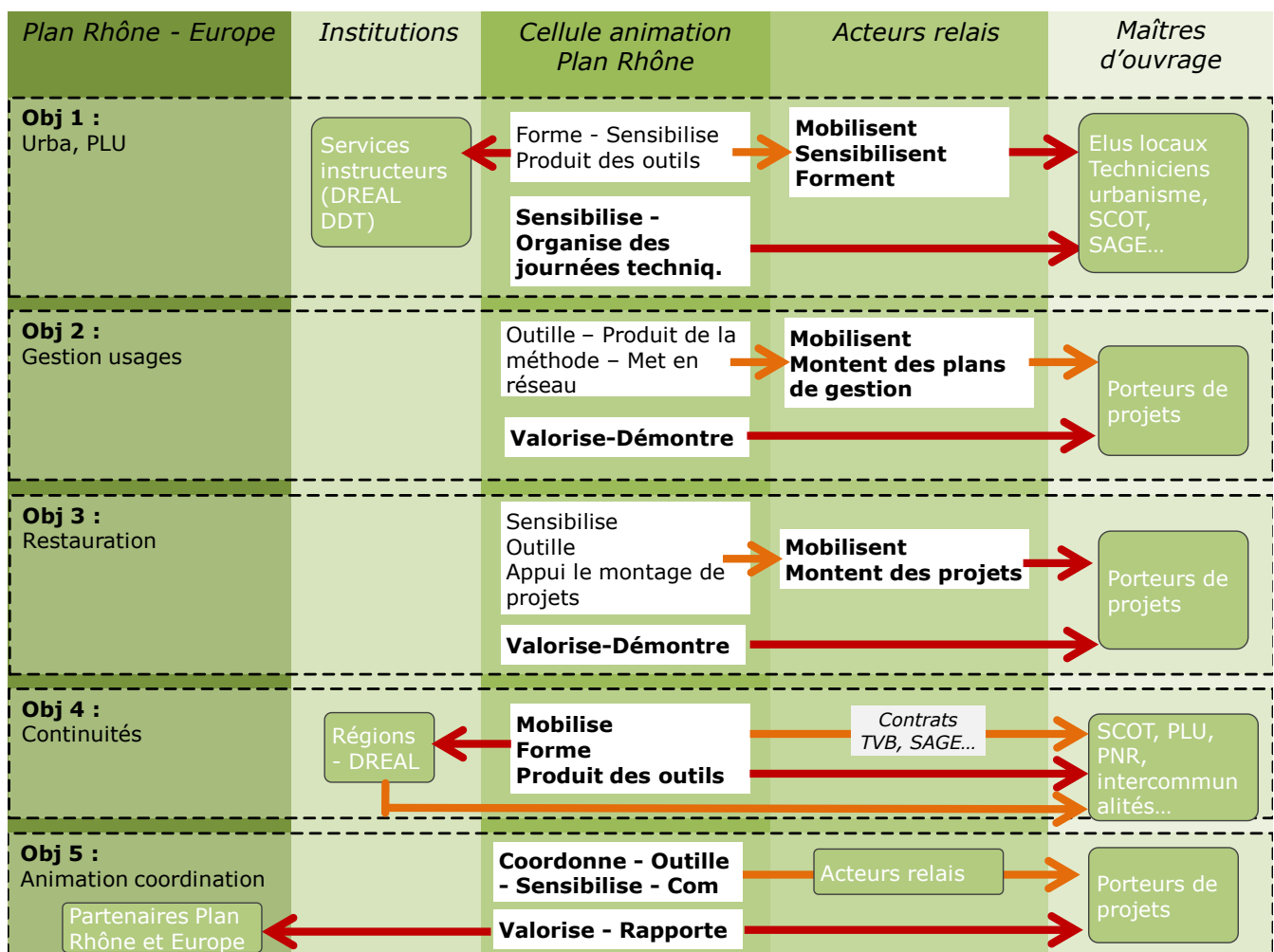
Ces trois objectifs s'entrecroisent ; ils renvoient à des actions concrètes, de terrain, qui sont différentes selon les objectifs de la stratégie, puisque visant alors la mise en dynamique d'acteurs intervenant à des échelles différentes (cf. partie suivante).

II. Déclinaison suivant les objectifs et les échelles d'intervention

Le schéma précédent (p.60) expose les principales actions « d'animation » au sens large, visant à mettre en dynamique les acteurs du territoire d'intervention et faire ainsi émerger des projets :

- Plusieurs échelles sont identifiées : échelle européenne, Plan Rhône, institutions et collectivités territoriales (DREAL, Régions, etc.), cellule d'animation du Plan Rhône, acteurs intermédiaires⁵ (CEN, EPTB, gestionnaires, animateurs de contrats de rivières...) et maîtres d'ouvrage locaux (communautés de communes, communes, syndicats...).
- Suivant les objectifs, les actions d'animation seront mises en œuvre de manière directe (cadre blanc corps **gras** et flèches **rouges**) ou indirecte (cadre blanc corps maigre, flèches **orange**) par les acteurs concernés.

Déclinaison des actions d'animation suivant les objectifs



⁵ Ces acteurs à une échelle géographique intermédiaire, que l'on appelle acteurs relais, portent aussi des animations territoriales pour l'émergence de projets auprès de porteurs de projets, et en portent également en maîtrise d'ouvrage suivant les cas de figure.

Suivant les objectifs stratégiques, les actions diffèrent en termes de nature, d'acteur central de mise en œuvre ou cible de l'action : (voir schéma ci-dessus)

- 1. L'objectif 1** renvoie à des actions interagissant avec l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'occupation des sols. Les acteurs aux prises avec ces dimensions sont les collectivités porteuses de documents d'aménagement (SCoT, PLU, etc.), ainsi que les services instructeurs qui accompagnent l'élaboration et valident ces documents, mais aussi les structures de gestion d'infrastructures linéaires. De notre point de vue, l'action doit donc intervenir ici à deux échelles :
 - L'échelle des acteurs relais, qui peuvent assurer un rôle de conseil, de sensibilisation voire de pression sur les collectivités porteuses de démarches d'aménagements du sol (animation foncière), dont l'action peut être appuyée par la mise à disposition d'outils spécifiques (plaquettes, supports de réunions...), des références, retours d'expériences, études, pour ce type de démarche.
 - L'échelle plus institutionnelle des services assurant l'instruction et/ou le porter à connaissance de ces documents (DREAL, DDT), que la cellule d'animation du Plan Rhône pourrait participer à sensibiliser sur les enjeux spécifiques associés à ce territoire (l'axe « préservation des milieux humides » pouvant alors être reliée à d'autres axes d'intervention du Plan Rhône – ex. lutte contre les inondations).
- 2. L'objectif 2** renvoie à des actions plus concrètes de mise en œuvre de plans de gestion sur des territoires. Elles supposent une action directe des acteurs relais, disposant d'une proximité, une connaissance et une légitimité auprès des acteurs terrain (agriculteurs, élus, propriétaires...) supérieures à celles de la cellule d'animation du Plan Rhône. Il sera intéressant de produire des outils, des références, voire des connaissances spécifiquement reliées aux caractéristiques des milieux humides de ce territoire fluvial. Une mise en réseau de ces gestionnaires pourra aussi être un axe fort d'animation, renvoyant à la fois aux sphères techniques et aux sphères élues de ces structures. Un accompagnement technique ou administratif au montage de projet pourra aussi être mise en œuvre, en particulier sur des projets emblématiques à l'échelle du plan fleuve et/ou sur des territoires en ayant besoin. En parallèle, la cellule d'animation pourra avoir un rôle fort de mise en avant, de valorisation de projets emblématiques pouvant servir d'exemple (et de démonstration) à l'échelle locale (la démonstration par des projets concrets et locaux jouant très positivement sur la capacité des acteurs locaux à lancer des dynamiques).
- 3. L'objectif 3** renvoie à des actions concrètes de restauration de zones humides prioritaires au regard de leurs fonctionnalités écologiques. Là encore, l'action relèvera, pour beaucoup de projets, des gestionnaires des sites, que la mission Rhône pourra assister, conseiller, outiller suivant les besoins s'exprimant dans les instances d'échange (voir obj. 5).
- 4. L'objectif 4** est comparable à l'objectif 1, renvoyant aux démarches et outils de planification et d'aménagement de l'espace (SCoT, PLU, SAGE...). Il repose de notre point de vue sur deux échelles d'action :

- une intervention locale mise en œuvre par les acteurs relais auprès des collectivités concernées, et que la cellule d’animation du Plan Rhône peut appuyer (outiller – relayer – fédérer),
- une intervention à un niveau plus institutionnel auprès des services instructeurs de ces démarches, que la cellule d’animation du Plan Rhône-Saône pourra toucher directement.

5. **L’objectif 5** est en quelque sorte le « chapeau » de tous ces éléments. Il rassemble toutes les actions d’animation, de coordination, de production d’outils, etc. accolées à chacun des objectifs précédents. Il doit aussi permettre la mise en œuvre d’une animation plus globale du dispositif dans son ensemble : mise en réseau des acteurs du plan fleuve et animation de ce réseau, suivi des actions lien avec les partenaires du Plan Rhône, etc.

III. Déclinaison opérationnelle

Il est important de prendre en considération que l’animation déployée repose, dans notre proposition, sur deux axes complémentaires :

1. Animation dédiée au local et à l’opérationnalité, et donc étroitement accolée aux objectifs d’action ;
2. Animation dédiée à l’animation globale du dispositif : mise en réseau des acteurs et animation de ce réseau.

L’ensemble est la clef de voute du système ; comme le précisent les schémas de la partie I.B., **seule une animation efficace et ciblée en fonction des objectifs et des priorités** d’action pourra faire émerger des projets. Sans un effort de sensibilisation, d’explication, de démonstration, d’assistance (technique, règlementaire ou d’ingénierie financière) en faveur des acteurs du Plan Rhône, il y a peu de chance que des projets d’envergure, souhaités par les acteurs du Plan Rhône, émergent spontanément.

L’efficacité repose sur la complémentarité et la cohérence de cet ensemble et un principe de subsidiarité devra être observé.

Il nous semble dans ce cadre qu’un renforcement des efforts d’animation puisse être étudié, suivant les préconisations suivantes :

- Renforcement des moyens d’animation locale (acteurs relais = CEN, EPTB, gestionnaires), là où celle-ci est absente ou insuffisante. Il existe en effet des territoires qui ne sont couverts par aucune animation spécifique, constituant un frein à l’émergence de projets. Il nous semble que les relais locaux sont bien placés et légitimes pour intervenir auprès de ces acteurs locaux.
- Quant aux actions d’animation globale (mise en réseau, animation de ce réseau, production d’outils, de références techniques, de connaissance, suivi des gros maîtres d’ouvrages, lien aux partenaires financiers), un renforcement du nombre d’ETP semble également pertinent pour espérer être efficace quant à ces enjeux d’animation, de mise en lien, seuls à même de donner au Plan Rhône-Saône la

visibilité et le dynamisme attendus aussi bien en matière d'émergence de projets, de valorisation de ces derniers et de dynamique d'ensemble des acteurs du dispositif.

III.A. Coordonner

Les tableaux ci-dessous présentent des axes de travail concrets correspondant aux trois objectifs des actions d'accompagnement (PR : Plan Rhône-Saône, ZH : milieux humides) :

1. Animer	Objectifs opérationnels	Actions potentielles	Acteurs cibles potentiels – thématiques potentielles
	Mettre en lien	<i>Faire du lien entre acteurs institutionnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Assurer l'échange d'information entre partenaires (présence aux réunions d'échange, réalisation de documents synthétiques...) ➔ Organiser des rencontres inter-fleuves (Rhin, Loire...)
		<i>Faire du lien entre instances politiques et techniques du Plan Rhône</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Contribuer à créer de la transversalité entre les axes du PR – En assurant une représentation de l'axe ZH/QRB dans les autres axes – En participant à des réunions spécifiques avec les porteurs/acteurs des autres axes (ex inondations, tourisme...) – En assurant des transversalités avec l'Axe 3 du Plan Rhône
		<i>Faire du lien entre les acteurs relais</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Animer le réseau des animateurs : réunions annuelle, journée techniques, « pêche aux cas pratiques » à l'image de l'ARRA, mise en place d'une boîte à outil, d'un forum d'échange...
		<i>Faire du lien entre les acteurs locaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Organiser des rencontres entre structures maîtres d'ouvrage, des échanges d'expériences et remontées d'expériences : rencontres, journée terrain, etc. (voir Mobiliser) ➔ Identifier les sites avec accueil du public et les référencer (mise en contact des acteurs, carte ou guide à l'attention des visiteurs, lien avec la Via Rhôna et sa lettre d'info, etc.) ➔ Suivi de l'animation mise en œuvre, sur le périmètre du PR, par les animateurs relais.
		<i>Faire du lien avec les autres « têtes de réseaux »</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Faire le lien entre PR et autres acteurs du type ARRA, ZABR... (en assurant la représentation du PR lors de leurs instances) ➔ Faire du lien avec la recherche scientifique mobilisée sur l'axe fleuve et en valoriser les résultats ➔ Faire le lien avec les réseaux de gestionnaires régionaux en articulant et co-construisant des journées techniques ➔ Faire le lien avec les pôles-relais et groupes de travail sur les zones humides à l'échelle nationale

Aide au montage de dossiers	Repérer les projets	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Mettre en place un outil de recensement et/ou des contacts directs avec les gestionnaires pour identifier les projets potentiels ou déjà affirmés du PR – Objectif : en évaluer le degré de maturation et les besoins spécifiques en termes d’appui
	Aider au montage	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Différencier les projets ayant besoin d’un appui important (zones orpheline, projet complexe, projet emblématique PR, etc.) des projets sur lesquels seul un recensement (‘labellisation’ PR ?) est nécessaire
	Faire le lien avec les financeurs	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Appui de deux ordres : <ul style="list-style-type: none"> ○ Traduction/diffusion des modalités de financement des partenaires financiers (tous projets) ○ Aide au montage de projet et lien avec les financeurs pour les projets mobilisant du POP FEDER
Suivi-Evaluation	Mise en place et suivis d’indicateurs de réalisations/ effets/ impacts	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Se reposer sur les dispositifs de suivi existant au niveau infra ➔ Lien à faire avec l’outil RhoMeO

III.B. Mobiliser

	Objectifs opérationnels	Actions potentielles	Acteurs cibles potentiels – thématiques potentielles
2. Mobiliser	Communiquer	Communiquer directement vers les acteurs relais	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Diffuser en relayant la stratégie ZH, ses objectifs, sa stratégie d’accompagnement ➔ Mettre à disposition tous les documents, études, outils etc. constituant des références pour l’action ➔ En construisant des outils de mise en réseau (réunions, forum sur internet...)
		Communiquer indirectement en outillant les acteurs relais	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Outiller les acteurs relais en leur proposant des stratégies, des documents de communication à relayer et/ou décliner à leur échelle d’intervention ➔ Supports possibles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Charte graphique et logo (à l’échelle Plan Rhône-Saône ?) permettant de valoriser les projets ○ Site internet PR ○ Films, affiches, plaquettes publics ciblés ou grand public ○ Exposition itinérante sur le milieu naturel du Rhône et de la Saône (lien avec les autres axes PR ?) ➔ Créer des ateliers avec les acteurs relais pour encadrer les objectifs de ces outils ou participer à leur réalisation – pour en assurer la pertinence et l’appropriation

		<p>Communiquer directement vers les acteurs cibles</p>	<p>➔ Définir et diffuser des outils spécifiques PR à destination des élus, des usagers, du grand public... (par exemple sur les attendus des obj. 1 et 4)</p> <p>➔ Messages potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Parler de fonctionnalités, de services rendus, de zones d'expansion (en lien avec la prévention des inondations) : il est important de mobiliser des arguments qui peuvent toucher des acteurs non environnementaux ou non techniques ○ Promouvoir une nouvelle image du Rhône : intérêt de dépasser l'image dégradée, polluée, menaçante (inondations) du Rhône, d'en montrer les bons côtés, les services rendus, les potentialités d'accueil, d'aménagement, de réservoir de nature (poumon vert...) ○ Faire revenir les gens vers leur fleuve... Faire le lien avec des pratiques sportives, patrimoniales, touristiques (sports de pleine eau, véloroute Via-Rhône, sentiers nature, etc.) – avec les précautions que cela demande (fréquentation) <p>➔ Axes potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Valoriser le fleuve via des spectacles, évènements culturels et artistiques type "fête du fleuve", expo photo ○ Faire le lien avec les actions "CAP sur le Rhône" ○ Péniche itinérante ? <p>➔ Toutes ces activités se feront avec les différents partenaires (gestionnaires, associations, collectivités, associations de pêche, LPO, etc.), provoquant du lien entre ces dernières surtout si l'élaboration de ces événements est pensée pour favoriser et mettre en scène ces liens</p>
Démontrer	Appels à projets		<p>➔ Mettre en place des appels à projet basés sur des cahiers des charges ambitieux, novateurs ou favorisant les liens entre axes du PR</p> <p>➔ Intérêts : effet d'annonce important, permet une communication forte, pour les MO : potentialité de taux de financement bonifiés, assurance d'être suivi, d'être financés...</p> <p>➔ Permet de faire émerger des projets ambitieux, de les suivre mais surtout de les valoriser (démonstration locale) pour attirer ensuite d'autres porteurs de projets</p>
	Valoriser les projets		<p>➔ Mettre en œuvre des visites de terrain sur des territoires ayant fait émerger des projets intéressants (élus, techniciens...)</p> <p>➔ et/ou faire intervenir les porteurs de ces projets dans des rencontres, journées techniques, séminaires PR pour favoriser le retour et l'échange d'expérience</p> <p>➔ Plus-value des démarches de présentations de projets concrets, dont on connaît les résultats et présentés par les personnes qui les ont mise en œuvre (les élus parlent aux élus...)</p>

3. Outiller	Valoriser	Mettre en valeur des projets emblématiques	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Mettre en valeur les projets emblématiques dans des communications, rapports d'activités, rencontres, séminaires nationaux etc. touchant à la fois les acteurs locaux du PR mais aussi les financeurs, partenaires, recherche, organismes associés... ➔ Identifier et mettre en réseau les sites financés par le Plan Rhône Saône (label ?) – Nécessité que celui-ci reste compatible avec les chartes graphiques des projets ou de leurs porteurs – qui en ont quasi-systématiquement déjà une ➔ Appuyer le lancement des voyages d'étude (notamment auprès des élus) permettant de découvrir des projets intéressants se rapportant au fleuve (et concernant potentiellement plusieurs axes, ex milieux humides et inondations)
-------------	-----------	--	---

III.C. Outiller

3. Outiller	Objectifs opérationnels	Actions potentielles	Acteurs cibles potentiels – thématiques potentielles
	Acquisition de connaissance	Produire des références pour l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Lancer des études sur des thématiques spécifiques du PR et dont les résultats pourront alimenter l'action de ses acteurs ➔ Thèmes possibles : les ripisylves et leur gestion ; les fonctionnalités spécifiques des ZH du Plan Rhône ; réactions en cas d'accident industriel (cf. étude impact pipeline dans la Drôme) ; fonctionnalités et annexes fluviales ; liens ZH, gestion des inondations et AEP (pour les élus) ; biodiversité et espèces emblématiques... Là encore le lien avec certains axes du PR seront à favoriser (inondations...) ➔ Développer des partenariats avec les organismes de recherche (IRSTEA) et avec la ZABR
	Productions de références	Produire des outils	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Mise à disposition (plateforme collaborative ?) d'outils : Méthodologies d'inventaires ; lien protection des ZH et PLU ; CCTP d'études techniques, de plans de gestion, d'étude ou de travaux de restauration... ➔ Ex (attentes exprimées lors des ateliers) : CCTP « restauration de lônes » ; abaques de coûts de travaux de restauration ; argumentaires pour convaincre les élus (fonctionnalités...) ; « bail rural environnemental » et maîtrise foncière ➔ Intérêt pour la mise à disposition d'outils d'ores et déjà existants : ex film d'animation "Le Rhône ouvre ses bras et agrandit son lit" ➔ Les attentes en matière d'outils et d'argumentaires de sensibilisation et de communication (films, simulations 3D interactions fleuves-milieux annexes,

		<p><i>Mener des expérimentations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Sur des territoires suffisamment avancés et volontaires, dynamiser le lancement de projets ou d'études pilotes permettant de tester ou de démontrer certaines solutions (lien avec l'objectifs « Démontrer » et « Appels à projets » ci-dessus). Ex : mise en œuvre de « baux ruraux environnementaux » ?</i> ➤ <i>Il nous semble que cet axe de travail peut avoir un effet démultiplicateur très important, permettant de donner à voir et de démontrer la plus-value ou la pertinence de certains projets aux acteurs locaux (techniciens, élus), notamment ceux intéressés mais qui hésitent</i> ➤ <i>Les ateliers géographiques ont permis d'identifier des demandes de certains syndicats mixtes ou autres structures de gestion en termes de projets communs : plans d'action communs à l'échelle d'une année, avec animations, journées techniques, sorties scolaires en lien avec des associations...</i>
	<p>Diffusion d'outils et de références</p>	<p><i>Journées techniques, rencontres, voyages d'étude...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Retours d'expérience sur la base de cas pratiques et/ou production de fiches de retours d'expérience. Sujets pressentis : peupleraies – GEMAPI et gestion des digues</i> ➤ <i>Journées techniques, voyages d'étude, « sortie Plan Rhône » entre élus, voyage vers des projets emblématiques (PR ; autres territoires, Plan Loire...)</i> ➤ <i>Le label « Plan Rhône peut permettre de mobiliser des élus là où certains gestionnaires locaux peinent à le faire à leur échelle</i> ➤ <i>Journées ou réunions techniques sur des thèmes spécifiques : échelle PR possible / mais journées de démonstration, d'échange terrain, de rencontres entre élus : nécessité de rester ancré dans le local (minimum : zones des ateliers géographiques)</i>
		<p><i>Formation sur des sujets spécifiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Formations techniques spécifiques (axées sur temps de formation mais aussi échanges), notamment sur les thématiques spécifiques du PR.</i> ➤ <i>Ex : ZH et urbanisme ; ZH et gestion des inondations ; ZH, PLU et aménagement du territoire ; mesure compensatoires...</i>

Conclusion

Le travail de priorisation qui a été produit permet de disposer d'**une connaissance homogène et consolidée à l'échelle de l'ensemble du bassin**, jusqu'alors inexistante à cette échelle. Son élaboration a supposé une recherche et une concaténation de l'ensemble des données existantes, en termes de priorisation, au niveau des territoires infra. Ces données ont été répertoriées, analysées et comparées de manière à identifier celles d'entre elles les plus pertinentes à intégrer dans un travail de hiérarchisation à l'échelle du grand périmètre (critères d'homogénéité, de robustesse, de cohérence...). Certaines données, non disponibles au moment de la réalisation de cette étude, n'ont pas pu y être intégrées, mais pourront l'être par la suite dans un travail d'actualisation régulière de la base de données.

Aujourd'hui, les bases de données et cartes de priorisation produites permettent donc aux partenaires du Plan Rhône Saône de disposer d'**un outil finalisé, bâti en interaction directe avec ses partenaires principaux** (au travers des Comités de suivi, Groupes de Travail des acteurs de la biodiversité, ateliers géographiques organisés tout au long de la démarche).

Les partenaires du Plan Rhône-Saône disposent ainsi d'**un outil de gestion stratégique** qu'il convient aujourd'hui de faire vivre :

- en l'intégrant dans la définition d'une stratégie d'intervention territoriale pertinente et adaptée,
- en le faisant évoluer en l'actualisant régulièrement pour y intégrer les nouvelles données disponibles et les réalités d'un territoire en pleine évolution.

Il convient de rappeler que la hiérarchisation proposée ici, répond et s'articule autour d'**objectifs stratégiques**, que la stratégie définitive « Zones humides » du Plan Rhône-Saône, qui sera élaborée dans les mois à venir, devra relayer. Pour autant, il convient d'insister sur le fait que les cartes produites dans le cadre de cette étude ne sont pas destinées à prioriser les volumes financiers alloués à la gestion des zones humides. Les choix méthodologiques qui ont présidé à leur élaboration n'en font pas des cartes pertinentes pour cibler des moyens financiers – mais des moyens d'animation à mettre en œuvre sur chacune des zones du Plan Rhône. Grâce aux cartes de priorisation thématiques produites, il sera possible de déterminer **les zones géographiques et les enjeux** sur lesquels **des moyens d'animation spécifiques** doivent être mis en œuvre dans l'objectif de voir émerger des projets. L'étude a montré combien **l'animation territoriale est au centre du dispositif d'émergence et de mise en œuvre de projets pertinents** de gestion des zones humides, sans laquelle peu de projets émergent spontanément, et/ou se construisent sans s'inscrire dans une logique d'ensemble à même d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'intervention sur un territoire aussi large.

Sigles utilisés

AAC : aire d'alimentation de captage

AEP : alimentation en eau potable

APPB : arrêté préfectoral de protection de biotope

ARRA : association rivière Rhône-Alpes

ARS : agence régionale de santé

CCTP : cahier des clauses techniques particulières

CEN : conservatoire des espaces naturels

CPIE : centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CPIER : contrat de plan interrégional État/Régions

DDT : direction départementale des territoires

DREAL : direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

ENS : espace naturel sensible

EPTB : établissement public territorial de bassin

ETP : équivalent temps plein

FEDER : fonds européens de développement régional

GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

IRSTEA : institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

MO : maître d'ouvrage

PACA : Provence Alpes Côte d'Azur

PLU : plan local d'urbanisme

POP : programme opérationnel plurirégional

PR / PRS : plan Rhône Saône

QRB : Qualité des eaux, Ressource et Biodiversité

RMC : Rhône méditerranée Corse

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : schéma de cohérence territoriale

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIG : système d'information géographique

SRCE : schéma régional de cohérence écologique

STEP : station d'épuration

STH : surface toujours en herbe

TVB : trame verte et bleue

ZABR : zone atelier bassin du Rhône

ZAC : zone d'aménagement concerté

ZH : zone humide

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique